

06 / Zoom

LEKO LABS S.A.

12 / Interview

ARSÈNE JACOBY

16 / Focus

FEDIL INDUSTRY DAYS 2021

32 / Bold Innovation

VERS LA BÉTONNIÈRE DU FUTUR

36 / Carte Blanche

ASTRID WAGNER

02 21



**TERRASSEMENT - TRAVAUX DE VOIRIE - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE POUR ZONES INDUSTRIELLES ET LOTISSEMENTS - BATTAGE DE PALPLANCHES PAR VIBROFONÇAGE
PIEUX FORÉS EN BÉTON ARMÉ - DÉMOLITIONS MÉTALLIQUES ET DE BÉTON ARMÉ
TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ - FOURNITURE DE BÉTONS PRÉPARÉS**



BAATZ Constructions Exploitation
Société à responsabilité limitée
1, Breedewues L-1259 SENNINGERBERG
Tél : 42-92-62-1 Fax : 42-92-61

  www.baatz.lu

BAATZ
CONSTRUCTIONS
EXPLOITATION



Sommaire

03

Éditorial

06

Zoom

LEKO LABS S.A.

12

Interview

Arsène Jacoby

16

Focus

A new industrial strategy shaping europe's digital future... – par Angela Lo Mauro

26

Actualités de la FEDIL

Conseil d'administration de la FEDIL / Luxembourg GAIA-X Conference / Assemblée générale de la FEDIL

32

Bold Innovation

Vers la bétonnière du futur – par Jean-Marc Zahlen

36

Carte Blanche

Cyber protection : au-delà de l'obligation de moyens – par Astrid Wagner, Partner Arendt & Medernach

40

Opinion

GAIA-X - le projet de « hyperscaler » européen – par Georges Santer

The EU's plan for sustainable finance: where are we at? – par Angela Lo Mauro

44

Chronique juridique

Le salaire social minimum qualifié : Pour quel salarié ? – par Ella Gredie

46

Caricature

47

Publications & positions de la FEDIL



Exigez la qualité Actros.

Le nouvel Actros F. Un partenaire indispensable avec équipement orienté sur la fonctionnalité. Et votre entrée dans le monde des camions Mercedes-Benz. Plus d'infos sur le site www.mercedes-benz-trucks.com

Mercedes-Benz
Trucks you can trust



Merbag S.A.

Site Leudelange – 3, rue Nicolas Brosius, L-3372 Leudelange, Tel.: 26 37 26-1 (Vente et Service)

Site Roost – 2, route de Cruchten, L-7759 Roost, Tel.: 26 80 85-1 (Service)

Assurer la mobilité

Depuis le début de l'année passée, les restrictions COVID impactent la mobilité des personnes lorsqu'elles veulent se rendre dans un autre pays et ce même au sein de l'Union Européenne. Ces restrictions nous rappellent à quel degré notre pays est dépendant des mouvements transfrontaliers. Dès les premiers jours de confinement et jusqu'à présent, le gouvernement luxembourgeois a dû se battre pour garder les frontières ouvertes aux frontaliers qui travaillent dans notre pays et sans lesquels ni nos entreprises ni notre secteur des soins et de la santé ne sauraient fonctionner.

Les 207.415 frontaliers recensés au 4^{ème} trimestre 2020 représentent presque la moitié de notre main d'œuvre. Dans la plupart des entreprises du secteur privé, les frontaliers représentent la majorité des travailleurs employés. Pour compléter ce tableau, il faut y ajouter les 140.561 personnes détachées au Luxembourg dans le cadre de 52.840 déclarations à l'ITM, dont trois quarts proviennent de nos pays voisins. Finalement, la mobilité des travailleurs est également requise pour les détachements que nos entreprises opèrent vers l'extérieur.

Les différents cas de figure à gérer par nos entreprises lorsqu'il s'agit de la circulation de leurs travailleurs, clients ou fournisseurs constituent parfois un vrai casse-tête. Les documents certifiant l'emploi d'un travailleur frontalier au Luxembourg constituent la base. S'y ajoutent les règles supplémentaires propres à chaque pays. Depuis quelques semaines, nos voisins allemands réfléchissent à l'introduction d'une obligation de test COVID pour les travailleurs frontaliers avant qu'ils ne puissent rentrer chez eux. Une telle obligation existe déjà entre l'Allemagne et la France et elle n'a pas manqué de produire ses effets sur des frontaliers

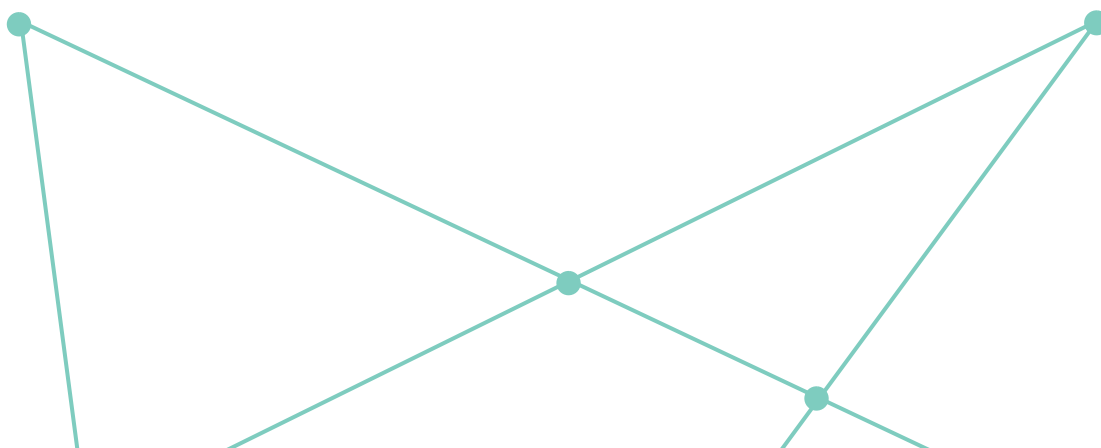
français qui transitent par l'Allemagne pour venir travailler dans la région Est du Grand-Duché. Depuis début mars, ils font un grand détour pour éviter le passage par l'Allemagne lorsqu'ils se rendent au travail.

La chose se complique quand une entreprise luxembourgeoise doit envoyer des équipes en mission vers un pays tiers et lorsque ces équipes sont composées de résidents de plusieurs pays. Ces cas de figure sont souvent oubliés lorsque nos pays voisins recommencent à modifier leurs règles de mobilité. Ils pensent à leurs entreprises, mais pas à celles qui emploient leurs résidents travailleurs frontaliers. Heureusement, nos bonnes relations avec les services diplomatiques des pays voisins nous permettent par la suite d'identifier et de mettre en place des solutions ad hoc, mais malheureusement toujours avec un peu de retard.

Les pays qui imposent une quarantaine au retour de leurs résidents détachés en mission au Grand-Duché empêchent des opérations importantes d'entretien ou de maintenance sur des machines installées dans nos entreprises. Quel fournisseur étranger veut renoncer une ou deux semaines à des collaborateurs hautement qualifiés parce qu'ils ont servi un client luxembourgeois ?

De même, les transports internationaux tels que le fret aérien ou le secteur maritime sont particulièrement concernés par la disparité des mesures COVID leur causant des coûts supplémentaires non-négligeables.

Il va sans dire que le télétravail (qui présuppose également des arrangements spéciaux avec les pays voisins) ne constitue pas une alternative valable à tous les besoins de mobilité.



La moitié environ des travailleurs frontaliers doit se rendre physiquement au travail. Ceci vaut également pour ce qui concerne les opérations de détachement vers le Luxembourg ou à partir du Luxembourg. Souvent, les entreprises industrielles et artisanales n'ont pas le choix si elles veulent continuer à servir des clients étrangers au risque de les perdre. Il en est de même des entreprises qui ont leur quartier général au Luxembourg avec des fonctions techniques ou industrielles au niveau groupe qui sont opérées à partir du Luxembourg. Il est inimaginable que ces entreprises interrompent leurs déplacements vers les succursales pendant plus d'un an.

Avec l'avènement des campagnes de vaccination, on voit s'ouvrir une nouvelle perspective pour la mobilité de nos travailleurs. Le vaccin devrait faciliter des déplacements urgents vers des pays à forte incidence, alors que les collaborateurs ne seraient plus exposés aux risques de santé y associés. Par ailleurs, l'accès au vaccin ouvrirait les portes des pays étrangers qui sont en train d'imposer le passeport de vaccination comme condition ou facilitation d'entrée sur leur territoire.

Les entreprises ont réduit leurs activités de voyage à un strict minimum. Cette situation n'est pas tenable à long terme et une série d'entreprises fortement représentées à l'international doivent continuer à effectuer des déplacements de première nécessité. Nous comptons sur notre gouvernement pour leur offrir des solutions répondant à leurs besoins essentiels et ce à côté du maintien des frontières ouvertes pour garantir la libre circulation aux travailleurs frontaliers.

RENÉ WINKIN

Directeur de la FEDIL
rene.winkin@fedil.lu



Éclairer le présent,
veiller sur votre futur.



Gestion électrique pour le Centre Médical de la Fondation Norbert Metz



Installation électrique étudiée pour le Campus scolaire de Mersch

a+p kieffer omnitec assure la construction et la maintenance d'équipements techniques et énergétiques pour les bâtiments du secteur tertiaire et de l'industrie. Son savoir-faire s'étend à l'ensemble des métiers du bâtiment. Active dans l'exploitation des installations hygiéniques depuis plus de vingt ans, **a+p kieffer omnitec** s'est développée pour proposer des rénovations et des équipements électriques complets.



Cogénération et chauffage urbain • Traitement des eaux • Réfrigération • Vapeur • Détection et extinction d'incendie • Sanitaire
Chauffage • Climatisation • Electricité basse tension et courants faibles • Automatisation, régulation et surveillance

 **a+p kieffer omnitec**
advance in technology

7-9 rue Guillaume Kroll - Cloche d'Or • L-1882 Luxembourg • Tél. : 47 48 48-1 • www.apko.lu



zoom

LEKO LABS S.A.



LEKO LABS S.A.

No traditional construction company

LEKO is a company active in the construction sector; it offers sustainable housing solutions for real-estate developers. We visit LEKO's headquarter in Technoport Foetz. Mr Cordier, the company's CEO, welcomes us on this sunny but still cold afternoon in mid-March. As we enter the building, nothing in this company reminds us of the construction sector. The start-up manufactures wooden, prefabricated and tailor-made parts for houses, condominiums and other buildings.

Compared to the typical construction site, the manufacturing halls of LEKO almost seem like clean rooms. White light floods the space, and the floors are spotless. Everything seems to have a dedicated space. An enjoyable smell of freshly cut wood is in the air. One hall features a lean CNC wood cutting machine. The next is fitted with two robots for automotive assembly; in the last hall, a prefabricated wall is being finished by three workers. The office space is separated from manufacturing by a long window overlooking some of the manufacturing space. We can see 3-D models and coding on the screens - all in all, a compact-sized company.

LEKO is not a traditional construction company nor created hastily to surf on Luxembourg's booming real-estate market. Mr Cordier, a sharp and well-thought, Generation-Y entrepreneur, founded the company in 2017 in Luxembourg. He is showing us around in his factory. His head is shaved, he is wearing a black mask and a black anorak from an outdoor-adventure brand, wrinkled pants and a pair of black sneakers. Mr Cordier would perfectly blend-in as a Silicon Valley high-tech entrepreneur; he is a rather unusual appearance in the local construction sector. But as we listen to his vision of LEKO, our image of that high-tech entrepreneur confirms. He seeks to disrupt the construction industry with a radically new approach in timber construction. The vision is to accelerate the global transition towards sustainable housing. Thus, LEKO's mission is not merely manufacturing prefabricated wooden elements to construct more environmentally friendly, carbon positive and fully recyclable homes. Instead, it seeks to offer real-estate developers a highly profitable and sustainable alternative to traditional masonry.

"It is LEKO's vision to accelerate the global transition towards sustainable housing."

A disruptive value proposition based on digitalization and automatization

Striving towards such a bold vision means challenging traditional beliefs and concepts of the construction and wood construction sectors. To do so, Mr Cordier sought inspiration from other industries. "I believe that structural engineering in the residential building sector is outdated," he says, "we need to get away from massive construction towards higher degrees of material efficiency and sophistication such as in the automotive and aerospace industry". Along with this thought, LEKO also critically analyses aspects beyond civil engineering and building materials. Instead, it aims to disrupt traditional beliefs and approaches throughout the whole process of wood construction, starting from the design and conception of buildings to sourcing raw materials, prefabricating the elements, transporting them on site and the final assembly.

To rethink the construction sector, the company is hiring people with very diverse backgrounds and experiences. The international team includes today 30 people with 15 nationalities boasting expertise in robotics, advanced materials, design, software development, production- and mechanical engineering. They come from the automotive or aerospace industries and academic research. The multidisciplinary team does not seem to leave a stone unturned in their quest to innovate, and their results are significant. Today the young company can already rely on seven international patents. The company's major value propositions are based on those patents. They bring high-tech, digitalization and automatization into the traditional construction sector.

The company developed software that translates an architect's digital plans into a LEKO assembly system in a matter of minutes. The software that uses machine learning calculates the optimal quantity of wood material for each wall to fulfil the architect's specifications,





the building's static requirements, and its energetic constraints. The software creates digital models for each of the building's walls. A computer sends those models to an automated production line, where the wooden parts are first CNC cut and then assembled by robots to form the walls. Those three basic steps all occur in a manufacturing setting with a size of less than 2000 square meters. Mr Cordier speaks of the scalable micro-factory concept with an envisioned final capacity of up to 500 buildings per year and a minimalistic labour deployment. Those small factories shall be installed in locations that optimize proximity to raw material sources and customer's construction sites to keep stocks low and avoid long transport routes.

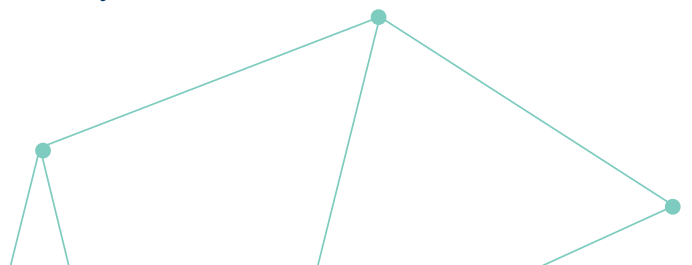
The small factory concept's proximity coupled with the all-digital and automatization production allows running a just-in-time, build-to-order business with a relatively low cash intensity and optimized costs. Mr Cordier is aware that his bold vision about accelerating sustainable housing can only become a reality if it is profitable and, at the same time, attractive for customers. So LEKO also worked on attractive value propositions for real-estate developers, its leading target group. LEKO offers two other value propositions beyond substituting carbon-intensive building materials with sustainable and circular ones. First, houses built with LEKO elements can be built and completed in half the time of traditional houses. For real-estate developers,

this means a faster return on investments. Second, LEKO's prefabricated elements are designed to reduce the walls' thickness by around 40% compared to traditional concrete walls with comparable static and energetic properties. Reduced walls thickness yields in higher dwelling surface areas and directly translated into higher profitability for the real-estate developer. Compared to traditional construction techniques, the LEKO systems gain around 10% more dwelling surface area from the same construction area.

The sky is the limit

In 2018, the start-up assembled its first prototype house in Sandweiler. Since, it has been able to acquire contracts to build in Mondercange, Foetz and Hassel. Currently, the order situation looks good with already three significant projects for 2021.

Thanks to its innovative concept, the company has secured funds via a local bank and the European investment bank's InnovFin program. This program supports financing innovative projects by providing a bank guarantee of up to 50% of the investment. Mr. Cordier's current priority is to finalize the pilot plant in Foetz and scale it to full capacity. It is the critical step the company needs to reach; after that, the sky is the limit.





Article :

GASTON TRAUFFLER

Responsable politique industrielle auprès de la FEDIL

gaston.trauffler@fedil.lu

Photos :

ANN SOPHIE LINDSTRÖM

LEKO LABS S.A.

PRIX DE L'ENVIRONNEMENT 2021



Le Prix de l'Environnement de la FEDIL vise à récompenser les entreprises dont les efforts techniques et financiers ont pour but de concilier productivité et préservation des ressources naturelles.

Les entreprises souhaitant soumettre leur dossier, obtiendront le règlement du Prix de l'Environnement ainsi que le formulaire de candidature auprès de la FEDIL en envoyant un courriel à fedil@fedil.lu

Le formulaire peut également être téléchargé en ligne sur :

www.fedil.lu/fr/events/prix-de-lenvironnement-2021

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 septembre 2021

Vos avantages

- visibilité dans la presse et sur **FEDIL.lu**
- une vidéo sur votre projet
- participation au Prix Européen



Photo : Ann Sophie Lindström

ARSÈNE JACOBY

Président de l'ODL

Monsieur Jacoby, avant de nous pencher sur les évolutions plus récentes autour de votre organisation, pourriez-vous nous rappeler brièvement le rôle et les missions de l'ODL dans l'économie luxembourgeoise ?

L'ODL a été créé il y a soixante ans en tant qu'établissement public, jouissant de la personnalité juridique. La nouvelle loi du 4 décembre 2019 stipule que l'ODL a pour mission de favoriser les relations économiques et financières internationales des entreprises par l'acceptation de risques de perte économique liée à l'activité d'importation ou d'exportation de biens, à la prestation de services ou à des investissements des opérateurs économiques en dehors de leur pays d'établissement. Il a également pour mission de favoriser, dans l'intérêt du Grand-Duché de Luxembourg, les relations économiques et financières internationales des entreprises ainsi que le développement à l'international des entreprises.

Par ailleurs, l'ODL peut accomplir toutes autres missions dont il est chargé par des lois. Ainsi, depuis la convention de coopération entre l'ODL et l'Etat du 29 avril 2002, portant création du Comité pour la promotion des exportations luxembourgeoises (COPEL), l'ODL assume le soutien des exportations luxembourgeoises par l'intermédiaire d'une participation partielle aux frais de promotion, d'exposition et de formation à l'exportation. L'ODL assure également le volet opérationnel du COPEL.

J'aimerais conclure ma réponse sur les missions de l'ODL en rappelant le constat que le marché privé n'offre pas toujours les couvertures dont les entreprises ont besoin pour développer leur présence sur les marchés internationaux. L'ODL veut pallier cette absence de couvertures en coopérant avec les acteurs privés, parfois de concert avec d'autres agences nationales. Durant la crise du COVID-19, cette complémentarité s'est confirmée. L'activité de l'ODL a fortement augmenté alors que les acteurs privés ont dû

freiner leurs engagements face aux nombreuses incertitudes liées à la crise.

Sur quels partenaires l'ODL peut-il s'appuyer pour exécuter ses missions ?

Au niveau de l'Etat, les ministères des Finances, des Affaires Étrangères et de l'Économie sont directement impliqués dans l'ODL. Parmi les partenaires institutionnels du secteur privé il convient de citer la Chambre de Commerce et la FEDIL.

Sur le plan opérationnel, nous travaillons régulièrement avec d'autres assureurs, tels qu'Euler Hermes, Atradius ou la COFACE afin de définir des couvertures adaptées aux besoins de nos entreprises. Ces coopérations concernent la réassurance ainsi que les top-up lorsque leurs assurances sont insuffisantes.

Donc grâce à l'intervention de l'ODL et aux partenariats qu'il entretient avec d'autres acteurs de l'assurance crédit, les entreprises peuvent obtenir des couvertures à la hauteur de leurs attentes.

Finalement, notre partenariat avec des banques de la place permet d'offrir des couvertures facilitant l'offre de lignes de crédit ou de garanties bancaires lorsque des entreprises ressentent des besoins de liquidité particuliers liés à leur développement sur les marchés internationaux. Dans ces cas de figure, les banques partenaires ont signé une convention préalable avec l'ODL. Elles assurent le contact direct avec l'entreprise et partagent le risque avec l'ODL.

Vous constatez que les partenariats sont importants pour une petite structure comme l'ODL lorsqu'il s'agit d'identifier les besoins du marché, de formuler une offre adaptée et de gérer les différents dossiers d'assurance introduits par nos clients.

Qu'est-ce qui change avec la nouvelle loi sur l'ODL ?

D'abord la loi du 4 décembre 2019 confère à l'ODL une structure qui se rapproche de celles présentes sur le marché privé, ce qui fait que nos partenaires du privé savent mieux nous situer et nous évaluer. Concrètement, le conseil d'administration de l'ODL agit moins dans l'opérationnel et il peut se concentrer sur ses missions statutaires, stratégiques et de contrôle.

Les comités techniques instaurés par la nouvelle loi reflètent le professionnalisme et la réactivité dont l'ODL veut se doter. Ainsi, le nouveau comité de crédit se réunit à une cadence accrue, comparée à celle du conseil d'administration, ce qui devrait garantir des décisions plus rapides sur la très grande majorité des dossiers introduits par nos clients.

Par ailleurs, la nouvelle loi confirme et entérine la volonté d'étendre l'offre de l'ODL au-delà de l'assurance-crédit export classique.

Parlons-en de la diversification de l'offre de l'ODL...

La couverture de lignes de crédit et de garanties bancaires liées à l'activité internationale en sont un premier exemple. Nous ne voulons pas nous arrêter là. À l'image des autres ECA (Export Credit Agency), nous nous intéressons à priori à toutes les facettes de l'activité internationale exercée par nos clients. À l'heure actuelle, nous sommes en train de ficeler un produit d'assurance leasing et nous réfléchissons sur la possibilité d'assurer le crédit à l'importation.

Tout en étendant la gamme de nos produits, nous voulons rester fidèle à notre missions d'agir là, où l'offre privée est absente ou pas complète.

Mais il est important de signaler que dans tous les cas de figure, notre offre devra viser des clients qui agissent sur les marchés internationaux ou qui ont une vision de développement à l'international.

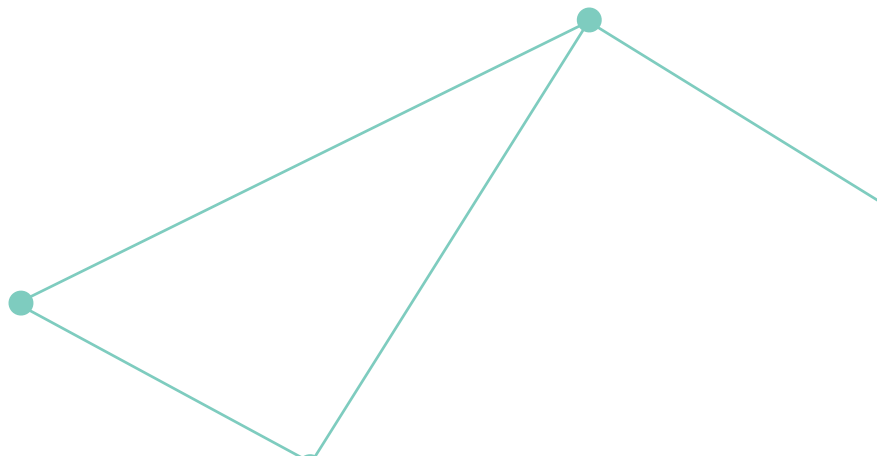
L'ODL a adapté ses services pour soutenir les entreprises durant la crise COVID-19. Pourriez-vous nous expliquer les mesures spécifiques ?

Cette question me donne l'occasion de souligner que l'ODL est un acteur « anticrise » per se. Conçu pour agir là, où l'offre privée de couvertures de crédits ne suit plus, l'ODL est particulièrement sollicité en période de crise lorsque les acteurs non couverts par l'État doivent augmenter leur vigilance, ce qui les rend plus réticents par rapport au risque. Il n'est donc pas étonnant de constater que le montant des primes reflétant l'activité de l'ODL a tendance à croître pendant une période de crise et ce malgré le ralentissement de l'activité économique en général qui caractérise une telle période.

L'ODL a réagi très rapidement pour adapter son offre dès l'apparition des premiers signes d'impacts économiques de la crise COVID-19. Avec le concours du gouvernement et du parlement, le conseil d'administration a pu prendre plusieurs mesures spécifiques au niveau de l'ODL.

Dans le contexte de la pandémie liée au coronavirus COVID-19, l'ODL a mis en place les mesures suivantes afin de renforcer son soutien aux entreprises luxembourgeoises:

- augmentation de la quotité garantie des limites et contrats émis pendant l'état de crise dans le cadre des assurances à l'exportation ;
- collaboration avec la Mutualité de Cautionnement avec la mise en place d'une assurance des garanties émises par la Mutualité leur permettant ainsi d'augmenter leur capacité ;
- flexibilisation du produit « Assurance des crédits bancaires » qui permet aux banques de réduire partiellement le risque de non-remboursement des prêts



qu'elles accordent aux exportateurs luxembourgeois pour développer leurs activités internationales. Dans ce cadre, l'ODL va également assouplir les conditions applicables à ce produit notamment en augmentant le pourcentage d'assurance possible et en élargissant la définition des crédits bancaires éligibles ;

- augmentation du pourcentage d'assurance dans le cadre de son produit d'assurance des garanties bancaires qui s'adresse aux banques des exportateurs luxembourgeois pour assurer la ligne de garantie accordée par la banque et inclusion des garanties à l'importation dans le champ d'application de l'assurance ;
- réduction du délai constitutif de sinistre qui va permettre aux entreprises d'être indemnisées plus rapidement en cas de sinistre ;
- réduction du délai de remboursement des factures acquittées dans le cadre de l'activité d'aides financières.
- programme de réassurance des assureurs-crédit privés. Dans le cadre de ce programme de réassurance, les assureurs-crédit s'engagent à maintenir intactes autant que possible les limites de crédit effectivement utilisées au cours des 12 mois précédant le 1er mars 2020 jusqu'à fin juin 2021. De cette manière, les relations et flux commerciaux pourront être maintenus. En échange de cet engagement, l'ODL, agissant pour le compte de l'État, réassure les risques souscrits par les assureurs-crédit.

Ce programme a été approuvé par la Commission Européenne jusqu'au 31 décembre 2020. Par la suite, une prolongation du programme de réassurance jusqu'au 30 juin 2021 a été approuvée par le Gouvernement et par la Commission européenne le 15 février 2021.

Un regard en arrière sur les douze derniers mois me permet de dire que notre réaction à la crise était judicieuse et justifiée. Je pense que nos clients l'ont apprécié.

Finalement, comment décririez-vous les perspectives de l'ODL ?

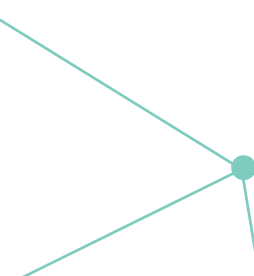
Nous vivons un moment important pour l'ODL. Les changements structurels et organisationnels induits par la nouvelle loi avec plus d'autonomie et de professionnalisme, l'élargissement de notre offre aux entreprises et la poursuite de l'étude de nouvelles opportunités changeront l'ODL.

Les partenariats avec les acteurs de l'assurance-crédit et du secteur bancaire seront développés davantage pour répondre aux besoins des entreprises dans le cadre des missions de l'ODL. Des nouveaux sujets, tels que la cybercriminalité nous pousseront probablement en direction de la multi-assurance. La récente augmentation de notre capital facilitera ce développement et elle ouvrira le chemin pour couvrir plus efficacement des projets de plus grande envergure que nos clients ont tendance à nous soumettre.

Par ailleurs, les critères ESG joueront un rôle croissant dans la nature des activités couvertes et des investissements effectués par l'ODL et dans la recherche de nos partenaires. Aujourd'hui nous appliquons les lignes de conduite de l'OCDE. Demain l'arsenal de nos critères d'appréciation des projets sera étoffé en ligne avec les objectifs de développement durable fixés par la politique.

Sur le plan opérationnel, nous voulons réfléchir sur les possibilités d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'offre d'assurances.

La crise a montré, si besoin en était, que les ECA ont un rôle important à jouer pour soutenir les entreprises dans leur développement à l'international, où les impondérables sont autrement plus grands que sur le marché domestique européen. Avec son panier de services autour des activités de commerce international, dont les aides du COPEL, l'ODL veut développer son positionnement comme acteur de référence sur certaines niches où il saura continuer à servir les entreprises luxembourgeoises.





focus

A new industrial strategy shaping europe's digital future...

The digital transformation and the energy transition are key elements of the European Union's (EU) industrial strategy and key pillars of the EU's recovery plan, "Next Generation EU"¹.

FEDIL supports green growth, the fight against climate change, and the goal of reaching climate neutrality by mid-century. FEDIL also believes in making the digital transition a real success, accompanying all European citizens and all European companies in the race to the top. We are convinced that our success lies in a Europe that focuses on a strong internal market without barriers, rather than on competing national interests.

Hence, industry in Europe faces important challenges. We need to overcome the pandemic, recover from its considerable impacts on our economy, and emerge stronger, more united, and more prosperous. At FEDIL, we conceive this...

...by strengthening our Single Market and the resilience of international value chains,

...by boosting investments in R&I and the potential of the EU's data economy,

...by constantly adapting our cybersecurity,

...not least, by developing digital and STEM skills in the EU.

Therefore, FEDIL asked whether the current policies and frameworks remain relevant to this end? And whether they are sufficient for the EU to stay competitive on the international level? Do they create new opportunities for our industry?

On 1 and 2 March, FEDIL Industry Days highlighted the need for a regular update of the EU's industrial strategy and choose to focus the first edition on shaping Europe's digital future. Since 2017, the European Commission organizes the

EU Industry Days as an opportunity for dialogue and an open debate on industrial competitiveness and the strategic approach that should underlie the Commission's work. The 5th edition of this annual flagship event took place on 23 to 26 February and, together with various local events, served as the main platform to discuss industrial challenges but also to develop policy responses together with many stakeholders.

Indeed, in 2021, FEDIL had the honour to organize a "local event" under the umbrella of the #EUIndustryWeek and took the chance to provide – together with over 1000 participants including remarkable guest speakers – relevant input for the future of the EU's industry.

We offered high-level speeches and panel discussions as well as various presentations: on data literacy, knowledge management and the space sector; on the PwC AI Laboratory Luxembourg; as well as on the national cybersecurity strategy IV.

To open the first Day of FEDIL Industry Days 2021, we invited our Chairwoman, Michèle Detaille and the Prime Minister of Luxembourg, Xavier Bettel, to react to CEO statements about digital lessons to be drawn from the COVID-19 crisis:

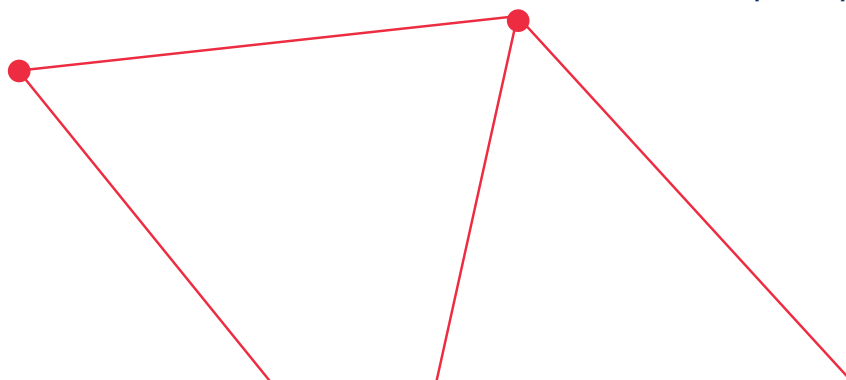
Teleworking, infrastructures, connectivity and cybersecurity, to which our Chairwoman added the digitization of administrative procedures (e-government), were mentioned as the main factors of the digitization accelerated by the pandemic.

To start with, the Prime Minister recalled that digitalization is a horizontal subject, allowing us to adapt to unavoidable changes of our economy and society due to robotics, AI and other key enabling technologies.

In a debate on whether the increased use of telework will alter our understanding of labour, the Prime Minister prompted how it helped to maintain a certain level of

¹ More information:

https://ec.europa.eu/info/strategy/recovery-plan-europe_en

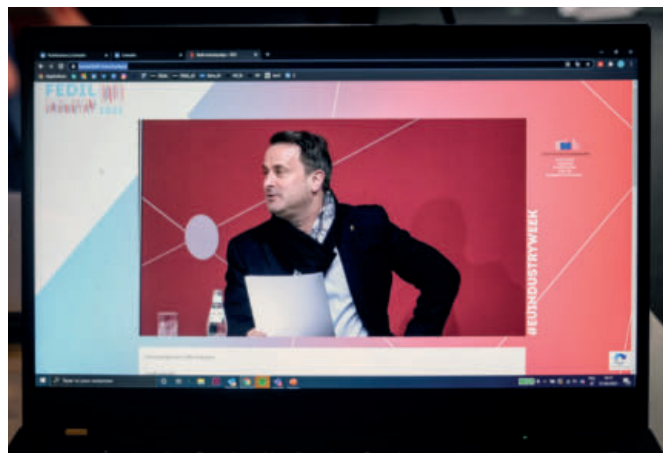
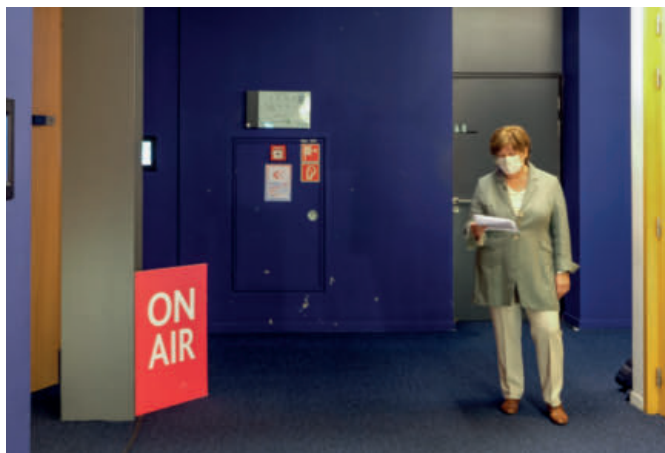


continuity of economic and public activities. However, he also stressed the importance of physical presence at a workplace, for social interaction and the corporate culture. Mrs Detaille confirmed these concerns and pointed out that, for certain industries and sectors, telework could never be an option as physical presence is still necessary to carry out their missions. Both agreed that telework is part of the solution and part of the future, but that it cannot replace physical presence entirely, and should not allow for a whole delocalization of our workforce.

Replying to a question on technological sovereignty, the Prime Minister regrettably noted that yet, there would be no real European leaders on the global playing field. Nonetheless, he welcomed that, within the EU, we protect our citizens

to get ahead with the activities of digital superpowers and have become the example to follow on values and rights. If companies are lagging behind in this area, part of the answer lies in building a strong Single Market. He defended that more efforts still need to be done politically, as it will benefit our industry, our consumers and corresponds to technological sovereignty.

Mrs Detaille concluded by adding an important comment: “if there are no European leaders in terms of digital technologies, this is also because in Europe, we are risk averse. While we favour protection and benevolence, taking risks is necessary to move forward”. Although she believes we will get there little by little in the same way that EU integration was made step by step.



...Nourished by talents,

At FEDIL, we are convinced that the number one challenge and, at the same time, the greatest opportunity for the digital future of the EU and Luxembourg are digital and STEM ² skills.

As confirmed by our panellist Mrs Valérie Massin, Vice-President of the Chamber of Commerce, these technical skills, complemented by managerial skills, are needed to drive innovation and form the backbone of our industry 4.0. Hence, FEDIL calls on the future industrial strategy must put the promotion of digital and STEM skills on top of the agenda. This is essential to prepare the next generation of EU citizens to the challenges of digitalization and even more so, considering the economic and social impacts of the COVID-19 crisis.

During our first panel discussion, Commissioner for Jobs and Social Rights, Mr Nicolas Schmit highlighted the need to invest in digital skills to guarantee the EU's and our industry's competitiveness. He made clear that this is the objective of the EU Skills Agenda ³, which encourages different forms of training people in digital professions. While young people are called upon first, the Commissioner also stressed the need for re-skilling the adult population as many professions are already now undergoing significant transformations.

A joint FEDIL and ADEM presentation on the qualifications of tomorrow highlighted labour market trends due to the digitization and indeed, the various transformations. Notably, automation and robotization lead to a reduction in traditional professions while other professions grow or emerge. Further, the need for basic digital skills – digital building blocs, human skills and business enablers – could be observed through all the categories of professions.

Among the ADEM data presented by Ms. Inès Bear, Manager of the Future Skills Initiative, the demands for specialized machine supervisors, software engineers, but also commercial strategists and HR assistants, are growing. Declining professions are typically administrative and manual operators. FEDIL and ADEM have decided to collaborate more

closely on the developments of Luxembourg's labour market to compare forecasts and observations and publish more detailed analysis to pave the way towards even more adapted policies and initiatives.

In conversation with our third panellist, Mrs Marina Andrieu, Coordinator of the digital skills and jobs coalition, we heard that certainly expert skills for developers are needed, but equally so, people should be taught the ethics behind AI and new technologies. To uphold our European values, it is important for everyone to understand the societal implications of such disruptive technologies. She mentioned, for instance, the relationship between health professionals and robots.

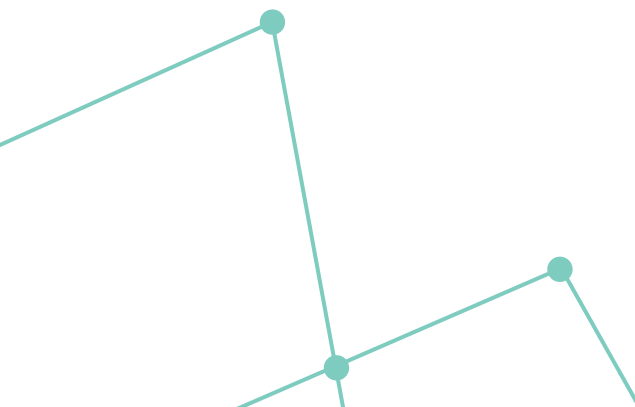
In this context, FEDIL illustrated the transformation of the labour market thanks to the IEE company profile. IEE is "leading the way in innovative sensing solutions and electronics manufacturing services for automotive, building management and security, Health Tech and beyond since 1989". In 10 years, their business has gone from manual processes to fully automated processes. As a reaction, Mrs Massin confirmed that industry 4.0 is particularly impactful for production and maintenance operators because their new tasks increasingly include reading, designing, and adapting digital programs. Here, intensive training is needed to be able to use the new machines and technologies.

Moreover, Mr Philippe Heck, FEDIL Adviser for Legal and Social Affairs, presented FEDIL's surveys on the qualifications of tomorrow, whose objective is to guide young people and their parents towards professions corresponding to the needs of the labour market but also to help match the needs of businesses with offered training programs. For the 2020 survey focused on the ICT sector, the results showed that the majority of new jobs increased compared to 2018. In particular, the "consultant" had seen the greatest progression and is occupying the second place

² Scientific, technological, engineering and mathematical skills

³ European Skills Agenda:

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1223&langId=en>



Further, of the 979 hiring forecasts, 69% were job openings. At 56.6%, the most requested training levels are master and doctorate – a rate which has increased by more than 15% compared to 2018.

Among concrete results, the Brevet de Technicien Supérieur (BTS) “Cloud Computing”, set up in 2018, was mentioned as well as awareness raising initiatives like “HelloFuture” – a FEDIL-led project in collaboration with the Chamber of Commerce and Luxembourg's government. Also, the panel confirmed the importance of bringing school and business closer together, in order for young people not to discover the labour market when they graduate, but to prepare them far ahead by bringing in companies and professionals.

As regards the skills gap and more specifically, shortage occupations, it was interesting to have a look into ADEM's rate of offers without assignment. IT, design and research professions have the highest rates of declared positions for which ADEM has no candidate among available job seekers.

In a final round of questions, our guest speakers were invited to comment on the work for the “Conference on the Future of Europe”⁴. Commissioner Schmit recognized that, like for the health sector, the EU has little competence around education and clearly intensive, very coordinated cooperation is necessary. In the area of skills, this is supported by the European labour market with a fundamental right to the free movement of workers. While the funds to do more would be there, and adjustments to the Treaty could be considered to accelerate and deepen cooperation, Mr Schmit was rather reluctant when it comes to giving more powers to the EU to harmonize, for example, the school system.

At this stage, Ms. Massin emphasized the overall need to maintain the attractiveness of the EU and Ms. Andrieu concluded in a positive tone to highlight that Luxembourg remains one of most attractive countries for Europeans and talents from third countries.

⁴ Press release, 24 March 2021:

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/statement_21_1401



...Driven by data,

Day 2 of FEDIL Industry Days 2021 started with a keynote speech on Industrial policy in the digital era by the Minister of the Economy, Mr Franz Fayot. It was about growth prospects for Luxembourg companies across strategic sectors.

The Minister described Luxembourg's digital future as "one in which digital data, technologies and platforms will transform ALL key sectors of our economy", where "digitalization and connectivity will underpin the green transition of our economy" and "accelerate the emerging circular economy".



The vision of the Ministry of the Economy includes...

...a reworked strategy exploring current global Megatrends...

...and specific measures to better anticipate future challenges and take advantage of future opportunities still lying in the potential of industry 4.0, cleantech, health tech, logistics, space and financial technologies.

The strategy presented at FEDIL Industry Days was built on six pillars to restart the national economy and foster growth with a particular focus on SMEs:

- Accelerating the societal benefits of the digital economy...
- Driving the digitally enabled circular economy...
- Developing resilient strategic value chains.

As well as enabling...

- a secure and trusted data economy...
- a sustainable digital transition...
- a supportive investment environment to achieve competitive sustainability.

In a panel discussion moderated by FEDIL's Head of Industrial Affairs, Dr Gaston Trauffer, FEDIL put the data economy on the spot. To showcase the power and impact of data on our economy and society, the industry's digital transition was illustrated by Stugalux and B-Medical Systems' company profiles.

Sasha Baillie, CEO of Luxinnovation, explained that while large Luxembourg companies counted among European frontrunners in adopting digital technologies such as big data, robotics and AI, most SMEs chose a more incremental digital transition. Here, Luxinnovation helped to accelerate the company's undertakings.

One of these European digital frontrunners, represented by Mr Georges Rassel, CEO of Paul Wurth, explained how important it was, for a company with deep roots in the traditional manufacturing industry of steelmaking, to invest in technologies such as machine learning and live data analytics. While it seemed far out of their core business, Paul Wurth envisioned future challenges and recognized the need to adapt to technology change constantly. Mr Rassel pointed out that the steel and manufacturing industry's digitalization became inevitable. From the design of a production plant to its daily operation, digitalization allowed higher predictability and control of workload-, quality- and maintenance management aspects. It also contributed to employees' health and safety. All those aspects lead to better cost-efficiency and allowed to offer new services to customers.

Lucilla Sioli, Director AI and Digital Industry at DG CONNECT, European Commission, observed two contrasting trends. On the one hand, some companies took advantage of digitization even before the start of the COVID-19 pandemic. On the other hand, there were companies that needed to cut investment due to the pandemic, and they often had to do it

in their digitization projects. This may further accentuate the discrepancies of adopting digitalization between companies, particularly between large enterprises and SMEs. However, there were also variations of digitalization within the SME community.

Nevertheless, Mrs Sioli believed that digitalization will help companies recover more rapidly from the downsides of the crisis. The Digital Single Market should further allow SMEs to grow beyond the Single Market. She mentioned the Digital Innovation Hubs initiative as a central tool to support the digitalization of SMEs.

For the future, Mr Rassel saw potential in building almost entirely autonomously operating steel plants. However, the essential challenges remained in the management of data sharing. He outlined the difficulties in extracting valuable information from the massive amounts of collected data, the complexities in understanding, translating, and making use of it were still considerable. Mrs Baillie confirmed that the main challenge consists of getting access to data and valorizing it in ways to serve for enhanced customer relationship management and the development of new business models.

Focusing on the value of data and the idea of data as the new oil of the future, Mrs Sioli highlighted an important point. Unlike for oil, data's value was not generated from its mere extraction but rather from its sharing. Data generated by machines can especially represent a powerful fuel for the recovery of the EU if used in a secure and trusted way. Mrs Sioli explained that the main challenges were of technical nature – in terms of infrastructure to host data securely, and to make it interoperable – and of legal nature including questions about data ownership. She further described how the EU intends to increase hosting capacities of data infrastructures and clarifies rules applied to non-personal data. She mentioned, for example, the European Cloud Federation. Indeed, Minister Fayot explained in his keynote speech that Luxembourg was preparing its participation in a forthcoming European Federated Cloud and the Important Project of Common European Interest on Cloud Infrastructure and Services by realizing a "Luxembourg open and secure cloud". For instance, this national cloud will be in line with the industry-driven Gaia-X and the European initiatives regarding interoperability and trust.



...Reinforced by trust.

According to the Prime Minister at FEDIL Industry Days, “cybersecurity is a dangerous weapon. It attacks data and can thereby block entire companies and the public service from functioning. Today, we ought to understand that everyone is part of cybersecurity!”

Luxembourg has adopted a cybersecurity strategy, and a sneak peek of the national cybersecurity strategy IV was presented by Mr Frank Lieser from the High Commissariat for National Protection.

Still, newspapers constantly report on new forms of cyberattacks and, despite precautions, our digital footprint, our growing use of digital tools and the global digitization of our economy make cybercrimes a daily reality.

In her opening remarks, our Chairwoman, Michèle Detaille, called for a common effort to raise awareness and inform companies and their employees about the risks associated with cyberattacks. Indeed, we are all part of the prevention.

In her moderation, Céline Tarraube, Adviser Digital and Innovation made clear that “cybersecurity is fundamental in building trust in our digital infrastructures, and for safety considerations of our digital lives. We should not underestimate the capabilities of the attackers to threaten our security and our freedoms. We must acknowledge that the pace and complexity of attacks are growing”.

However, it can be difficult to grasp the full extent of the impacts of a cyberattack. Thus, the objective of the last sequence of FEDIL Industry Days was to bring a pragmatic view to the audience by offering hands-on experience and testimonies.

“The digitization process is like the Echternach dance: two steps forward and one step backward”, Mr Paul Feider, CFO, Félix Giorgetti.

“In early January 2020, we were the victim of a ransomware-type cyberattack. The intruder encrypted our computer data. All the companies belonging to our group were affected. To make the files accessible again, the intruder demanded payment of a ransom of half a million dollars in bitcoin. He left us four days to do this. Otherwise, the amount doubled, and he threatened to sell and publish our data on the darknet.

The shock was huge when we realized that the intruder had also attacked our backups. Together with the Police, the CIRCL, and a whole army of external service providers, we rebuilt a new computer system using data collected from the cloud. We had to avoid any rush as well as any internet connection to internal servers.

More than a year after the attack, the process of restoring our networks is still not fully completed ...”

“Trust: you take years to build it and in one second, it is gone like that”, Mrs Edith Magyarics, CEO, VictorBuckServices.

“On a Monday morning, 5:30 a.m. you have a call from your IT team members, and they tell you they cannot access any system. Immediately, you need to take some decisions: cut all external accesses, don’t panic and call up a crisis management team.

The first day everything is boiling, and you just wonder ‘does the company still exist?!’. You need to embark everybody, make sure you get back on track and your activities can restart because your clients are counting on you. While the only available thing are phone calls, you need to communicate with your clients and colleagues.

Emotionally it is hard, you don’t sleep a lot, you need to keep quiet, you need to make sure you communicate properly and that you don’t start to blame culture, you need to find out what happened, rebuilding the systems and put all the measures in place to avoid recurrences.

The majority of people don’t think it could happen, until it happens to them. So, you need good policies and people to understand why those policies are there. You can have a lot of prevention measures in place, but this is not enough, you also need the right detection.”

Further, FEDIL invited renowned experts to share some advices on how to behave before, during and in the aftermaths of a cyberattack.

“Better safe than sorry” – Cédric Mauny, Cybersecurity Lead at Telindus Luxembourg explained that the survival of a company, victim of a cyberattack, largely depends on the measures that have been put in place before the incident.

Companies must always be vigilant and make sure, amongst others, to

- have detection measures;
- regularly update their systems, networks, software and antiviruses;
- know their most sensitive data and files;
- have and test their back-ups;
- limit user rights and adequate access control;
- have strong crisis management procedures.

In addition to this, communication is key, and Christophe Bianco, Managing Partner at Excellium Services added an important aspect in this regard: “as for victims of flood or fires, we need a general, social acceptance of cyberincidents. Experiencing an incident is not a shame. Companies should know they can share their experiences and talk about the causes. Otherwise, we will never be prepared.”

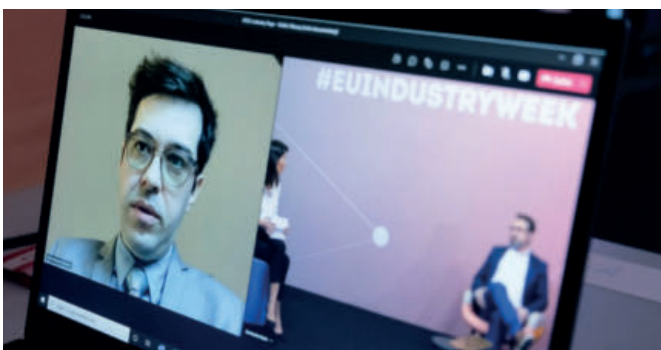
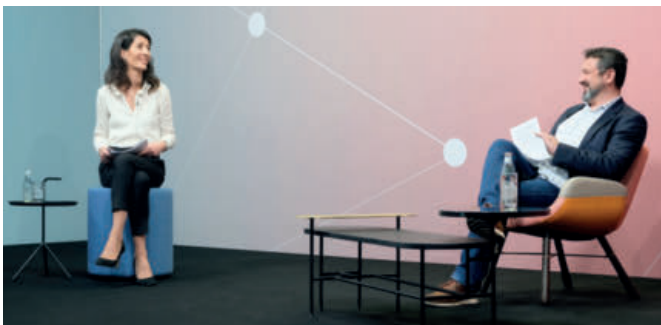
“After the attack is before the attack” – Pascal Steichen, CEO of Security made in Luxembourg, recalled that the first hour is critical to get organized, coordinate the teams and prepare well for the actions that follow. The lessons learned phase is crucial and will allow for a better understanding of what

happened in order to effectively prepare for or even avoid any future attack.

In terms of preventive and protective measures, Maître Astrid Wagner, Partner at Arendt&Medernach and Mr Philippe, CFO at Foyer Assurances, introduced the advantages of a cyberinsurance for businesses:

- it covers the risk of a cyberattack on a company's data and computer systems, whether due to malicious intent or negligence;
- it provides access to assistance and to a panel of technical, legal and communication specialists;
- it offers a due diligence process, whereby the company can start its own risk assessment;
- it offers a certain compensation, e.g. covers losses due to the restoration of data and computer systems or the shutdown of activities. However, it cannot pay the ransom or fines related to a noncompliance with personal data protection rules.

To conclude, Mr Bonte noted that only very few companies use the offer of a cyberinsurance and Me Wagner called for an improved awareness of the risks at the board level of companies as too little budget still seems to be allocated to cybersecurity.



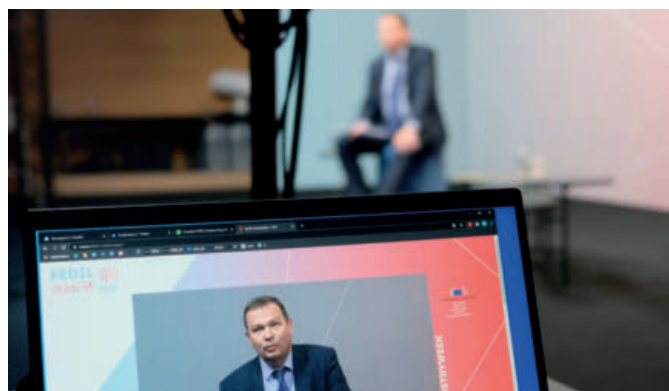
Looking forward...

...we should build on the Single Market as our greatest asset...

FEDIL strongly defends the social and economic benefits of the integration in the Single Market as it brings about jobs, opportunities and prosperity. It is one of the EU's greatest achievements. Plus, EU competition and state aid rules guarantee the functioning of the Single Market and combat distortions within it.

Almost thirty years later, as part of our fundamental rights, the freedoms of movement have become so profoundly part of our lives. Yet, the current pandemic has put our Single Market under pressure like never before and fragmentation actually risks seriously harming the EU's competitiveness and further, the general wellbeing of its citizens and companies. Hence, it is crucial to rapidly restore the freedoms of movement to pre-crisis conditions and for Member States to consistently break down barriers to enable people, workers, goods, services, capital and data to move freely across borders.

However, to support industry and companies from all sizes and sectors, we must now go further and find solutions as regards cross-border research, digitisation, energy supply, labour mobility and the provision of services. Also, we must now better take account of the global market environment and dynamics.



⁵ Important Projects of Common European Interest:
<https://clustercollaboration.eu/tags/ipcei>

...we should grow through the twin transition...

While the green and digital transition call for higher investment efforts, public funding alone will not be enough...

- More IPCEI's ⁵ for large research and innovation projects could encourage both public and private investments.
- The future sustainable finance agenda must also channel investments towards the green transition, contributing to the EU's sustainability goals.
- Investments in research and development in the areas of 6G and cybersecurity should not be neglected.
- Data access and sharing is key. In this context, we support the Gaia-X and EU Cloud Federation initiatives, which should not duplicate their activities complementary to each other.
- The development and use of AI solutions must be encouraged through risk-based regulation, putting trust, safety and European values first.
- The number of STEM graduates and especially of female participation, needs to increase.
- We should grow through the multilateral framework and with an ambitious EU trade agenda that puts the digital and green transition at its centre.

To conclude, we would like to thank all participants and guest speakers for their contributions. We would also like to thank the European Commission for the opportunity to host a local event and, not least, FOYER Assurances as well as BGL BNP Paribas for their generous support. Altogether, and with an excellent broadcasting team, FEDIL Industry Days 2021 have been a great success.

ANGELA LO MAURO
 Adviser European Affairs FEDIL
angela.lomauro@fedil.lu

Photos :
DORA DA COSTA



Actualités de la FEDIL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDIL

8 mars 2021

Lors de sa réunion du 8 mars 2021, le conseil d'administration de la FEDIL s'est penché et s'est exprimé sur une série de sujets d'actualité qui préoccupent les secteurs qu'elle représente.

S'agissant de la crise COVID-19 et de son impact sur la vie économique, la FEDIL souligne l'urgence de la mise en œuvre des solutions qui sont désormais à notre disposition, à savoir la vaccination, les différentes formes de dépistage ou encore le contact tracing digital afin de poser les jalons pour un retour rapide à la normale. Cette adaptation devient d'autant plus nécessaire que, selon les récentes décisions politiques, les compensations financières de l'État pour les pertes d'activité subies ont vocation à disparaître graduellement et que la mobilité des gens dépendra de plus en plus de la présentation de tests ou de certificats de vaccination.

Malgré les possibilités de télétravail, la mobilité au-delà des frontières reste un besoin vital pour nos entreprises ouvertes vers l'international. Dans ce contexte, la FEDIL se montre très inquiète par les menaces de contrôles aux frontières exprimées par nos voisins allemands en ce qui concerne les travailleurs frontaliers. Nonobstant la diversité des politiques COVID-19 pratiquées par les différents pays ou régions, la libre circulation des travailleurs ne saura être consacrée sur l'autel d'un repli sur soi parfois trop exagéré.

Étant donné que les performances de notre pays face à la pandémie dépendent également des mesures de protection déployées au sein de ses entreprises, la FEDIL réitère l'appel à ses membres de préserver un haut niveau de protection de leurs travailleurs et de veiller au bon respect de ces mesures.

Pour réussir la sortie de crise, la FEDIL estime qu'il est important de construire sur les expériences positives de cette pandémie et de renforcer la compétitivité-coût des entreprises dont une grande partie sort affaiblie d'une crise qui les a frappés à plus d'un égard.

Le conseil d'administration de la FEDIL a également abordé l'arrêt de la Cour Administrative sur l'accès à la convention entre l'État luxembourgeois et RTL Group qui stipule qu'en principe les clauses de confidentialité prévues dans les contrats ou conventions signés par l'État ne devaient pas s'opposer aux députés. Du point de vue de la FEDIL ce jugement soulève trois questions essentielles. Premièrement, le champ d'application (quid de contrats sur des projets de recherche, de contrats de crédit avec des établissements financiers étatiques, de contrats sur l'accompagnement de projets de restructuration, de contrats d'aides d'État, de rulings fiscaux, ... ?), deuxièmement, les dispositions qui seront prises au sein du Parlement pour assurer le respect de la confidentialité et troisièmement, la réaction des entreprises qui voudront être rassurées sur le traitement confidentiel des informations contenues dans certaines conventions.

Finalement, le CA a discuté de la récente initiative de la Commission européenne visant davantage de protection pour les personnes et l'environnement dans l'économie mondiale. Il a souligné l'importance du sujet et a retenu qu'une initiative législative sur les chaînes d'approvisionnement doit être prise sur le plan international (OCDE ou Union Européenne) par opposition à un texte qui serait adopté sur le plan national exclusivement. Seul un instrument international est à même de façonner un cadre efficace, cohérent et compatible avec le souci de préserver le marché intérieur.

LUXEMBOURG GAIA-X CONFERENCE

26 mars 2021



The second edition of the Luxembourg GAIA-X conference, jointly organized by Cloud Community Europe Luxembourg (CCEL), FEDIL, ICTLuxembourg and Luxinnovation took place on 25 March and was followed by more than 350 online attendees.

Yves Reding, Chairman of CCEL and Vice-Chairman of ICTLuxembourg, opened the conference by highlighting that the COVID-19 crisis has accelerated digitalization in Europe. He insisted on the fact that Europe cannot miss the wave of Artificial Intelligence. GAIA-X is an enabler for the digital transition. Within GAIA-X, sharing and free flow of data will be organized to ensure trust, confidence, portability, interoperability, identity management and sovereignty and data governance in Europe.



In his opening speech, the Minister of the Economy, Franz Fayot, launched the Luxembourg GAIA-X Regional Hub which will be coordinated by Luxinnovation. The Minister of the Economy invited all interested parties to join this important initiative and to work with the Luxembourg GAIA-X Hub. Joining the GAIA-X initiative represents a great opportunity for Luxembourg. Indeed, he explained that Luxembourg is already working to set up a national data exchange platform that would link data producers with data consumers and provide access to high-quality data in a regulated and secure environment, which is in line with GAIA-X's ambition of connecting dataspaces. By joining the initiative, Luxembourg sets a clear objective of playing a major role in GAIA-X. The government will provide the necessary human and financial resources to fulfil this goal. Minister Franz Fayot mentioned that Luxembourg wants to get involved in areas corresponding to national priorities such as energy, health or finance.

Hubert Tardieu, Chairman of the Board of the GAIA-X AISBL, was as well very pleased to join the Minister of the Economy to inaugurate the Luxembourg GAIA-X Hub, the fourth of its kind, after Germany, France and Belgium. He reminded that GAIA-X shares the same ambition of the European Data Strategy. The two main challenges of GAIA-X are on one hand, creating 9 dataspace (industry, health, mobility, finance, green deal, energy, skills, agriculture) in the data ecosystem layer and, on the other hand, guarantying interoperability and portability of data in order to avoid vendor lock-in and allow easy data sharing within dataspace in the application and infrastructure layer.

For Peter Kraemer, Coordinator of the German GAIA-X Hub, GAIA-X is important in terms of digital sovereignty and trust. Beyond being the first point of contact, the German Hub is identifying and aligning activities that share the same view and ideas of GAIA-X and builds user ecosystems for future dataspace by representing the user side in the development of the GAIA-X project. This is done by having a deep look at use cases from a quantitative and a qualitative perspective, evaluating and understanding their requirements, whether they are cross-domain or domain-specific use cases. Peter Kraemer also presented two of the domains Germany is currently working on: mobility and manufacturing (Industry 4.0). In both areas, they started by identifying use cases and setting up a dataspace model to operationalize considering several domains of activity as data sources.

Patrick Laurens-Frings, GAIA-X Finance and Insurance Dataspace Coordinator & CIO, Caisse des Dépôts et des Conciliations, specified that the Finance and Insurance Dataspace is currently being created at a European level. Due to regulation and commercial issues, data is not yet shared enough in the financial sector. He explained the main benefits GAIA-X can bring to the financial industry. First, it will enable sharing in a secure environment. Regarding compliance issues, GAIA-X could help fulfill some institutional objectives by fostering Europe's competitiveness and financial market stability.

Therefore, the dataspace's next steps are developing a "compliance by design" framework and delivering a first dataspace demonstrator.

Pascal Rogiest, Chief European Institutions Officer, RHEA Group & Managing Director, RHEA Systems Luxembourg, recalled that the creation of the Space Dataspace was an initiative of four private companies. He shared the vision to provide, together with Luxembourg's space industry, an efficient, accurate and sovereign tool for handling space data. The mission is to boost space applications in new domains and foster new services which today require an efficient European cloud infrastructure. He outlined the dataspace is working on use cases that address both the upstream and the downstream part of the value chain in the space industry, in a business-oriented approach.

Elodie Viau, Director of Telecommunications and Integrated Applications, European Space Agency added that ESA joined the Space Dataspace. By addressing telecommunications and space-based applications, as well as providing earth observations or navigation data generated, ESA intends to integrate space and terrestrial domains.

Sasha Baillie, CEO of Luxinnovation, was proud to explain why Luxinnovation has been entrusted with the mission of Coordinator of the Luxembourg GAIA-X Hub. Luxinnovation will ensure that all relevant stakeholders, private companies, research and public institutions from the Luxembourg ecosystem become involved in GAIA-X in a coordinated and efficient manner. They should be included in the hub and be able to join working groups on data domains so as to possibly come forward with a use case or join a consortium that could be of interest for business activity. She insisted on the fact that stakeholders are the ones that can best express the requirements of the infrastructure and data ecosystem layers to be fed in the GAIA-X work to ensure that data can become available, combined, interoperable and securely shared in an environment of trust across multiple sectors.

Moreover, Sasha Baillie presented European and national funding schemes companies can apply for, with the support of Luxinnovation, to turn projects emerging from GAIA-X in a reality. She drew the attention of the audience to the potential future Important Project of Common European Interest (IPCEI) on Next Generation Cloud Infrastructure and Services through which Members States that have notified their ambition to carry out projects along those lines to the European Commission are allowed to provide funding to companies. The Ministry of the Economy is currently envisaging to launch such call in Luxembourg. She then gave further details on the Luxembourg GAIA-X hub and the governance model, with the Stakeholder Group and the Steering Committee and concluded with the presentation of the future Coordinator of the Hub, Peter Sodermans.



Daniel Ratier, Team of the French GAIA-X Hub - Directorate for Enterprises, Ministry of the Economy and Finances, described the governance approach set up by the French GAIA-X Hub. He pointed out that GAIA-X is not a competitor to American hyperscalers but the fundamental objective of facilitating and encouraging the circulation, sharing and pooling of data within a European framework.

The speakers, joined by Fabrice Aresu, Chief Customer Officer at LuxTrust, gathered for a Q&A session. They addressed the main challenges around European digital and data sovereignty GAIA-X is about to tackle. They also discussed the opportunity GAIA-X represents and the added value it could bring to the Luxembourg ecosystem and to the European data economy. They also discussed how the Regional Hub will allow Luxembourg to actively contribute to the larger initiative. The question of global data flows management as well as the concern about non-EU headquartered companies' implication and role in the project have been raised.

René Winkin, General Manager at FEDIL, wrapped up from the FEDIL perspective. FEDIL decided to join the initiative from the very beginning, giving the lead to its sectorial association CCEL. He thanked the Ministry of the Economy for the support to the initiative in terms of human and financing resources. To Mr. Winkin, by being the fourth European country to launch its regional hub, Luxembourg again has shown its capacity of being an early mover. He supported the message of Sasha Baillie encouraging more users to join the initiative and that FEDIL, whose project group gathers providers and users, will support this purpose.

Yves Reding closed the conference by informing the audience that a new board of directors of the AISBL will be elected during the next GAIA-X general assembly in June and that Dataspaces will present their position papers during a webinar on 22 April. He invited all interested parties to join the project now and get in touch with the hub coordinator.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FEDIL

29 mars 2021

L'assemblée générale de la FEDIL s'est tenue le 29 mars 2021 sous forme d'une visioconférence.

Lors de la **partie statutaire de l'assemblée générale**, ouverte par Mme Michèle Detaille, présidente, M. René Winkin, directeur, a présenté le rapport annuel 2020, le bilan et le compte de profits et pertes 2020, ainsi que le budget pour 2021.

Il ressort du rapport annuel que l'activité autour des missions d'information et de conseil a fortement augmenté avec les nombreuses modifications des restrictions et des mesures de soutien COVID à communiquer et à expliquer aux membres.

La FEDIL a continué à déployer une grande variété de projets autour des sujets prioritaires « relations de travail et talents », « transition énergétique et environnement » et « digital et innovation » et de questions économiques plus générales.

La crise du COVID a causé un excédent au niveau des comptes 2020. En effet, les dépenses ont été fortement réduites suite à la disparition des frais de voyage, de réception et de représentation depuis mars 2020 et suite à la réduction des frais de personnel due à des embauches retardées et aux congés pour raisons familiales.

Dans sa présentation, M. Winkin a annoncé qu'un relèvement du taux d'amortissement de l'immeuble (actuellement 2%/an) s'impose à partir de 2021 suite à une étude sur l'état du bâtiment dont la FEDIL est copropriétaire.

Le budget 2021 table sur une légère baisse des recettes de cotisations causée par des restructurations, le chômage partiel et quelques désistements qui affectent la base cotisable. Cette baisse est compensée par une répétition des baisses de dépenses engendrée par les contraintes COVID. Le taux de cotisation (0,565 ‰) et la cotisation minimale (1.350 EUR, avec l'exception de 1.200 EUR pour les deux premières années d'adhésion) reste inchangé. Les deux premières années d'adhésion restent gratuites pour des start-up.

La fiduciaire Fiducia S.A. a été désignée comme réviseur pour l'exercice 2021.

Finalement, l'assemblée générale a approuvé les nominations statutaires suivantes :

Les mandats de Mme Michèle Detaille, M. Yves Elsen, M. Gérard Hoffmann, M. Ferdinand Kayser, Mme Valérie Massin, M. Georges Rassel et Mme Sylvia Sitzen ont été renouvelés pour une durée de trois ans.

M. Gilles Feith, CEO Luxair S.A. (coopté en 2020), M. Marc Giorgetti, gérant Groupe Félix Giorgetti et président GEBTP (coopté début 2021), Mme Caroline Charpentier, directrice financière EMEA Guardian Europe S.à r.l. et M. Carlo Weisen, administrateur délégué Brinks Security Luxembourg S.A. et président FEDIL Security Services, ont été nommés comme nouveaux administrateurs.

Mme Katiana Iavarone et M. Jean-Marc Kieffer sont administrateurs sortants.

La **partie politique de l'assemblée générale** s'est déroulée en présence du ministre de l'Economie Franz Fayot.

Dans son message d'introduction, Mme Detaille a abordé les douze premiers mois de M. Fayot aux rênes du ministère de l'Economie, une période dont le ministre a profité pour mieux prendre connaissance du secteur industriel et de ses projets et préoccupations. Les mesures prises par le gouvernement pour stabiliser les entreprises et pour stimuler l'investissement en réaction à la crise COVID ont été accueillies favorablement par le monde industriel. La présidente de la FEDIL a rappelé au ministre d'utiliser le potentiel d'investissement du secteur privé pour relancer l'économie. Dans ce contexte, elle a pointé du doigt la lenteur administrative qui ralentit la réalisation des projets sur des chantiers d'avenir tels que le logement ou la télécommunication.

Mme Detaille n'a pas caché la déception de la FEDIL à la suite de quelques décisions politiques controversées. Dans ce contexte, elle a cité l'échec du dossier Fage, l'introduction d'une taxe CO₂ non différenciée ou encore le relèvement substantiel du salaire social à un moment tout à fait mal choisi.

Finalement, la présidente de la FEDIL a remis au ministre un document récemment adopté par le conseil d'administration qui contient l'analyse et les propositions de la FEDIL sur la future orientation de la politique industrielle au Luxembourg.

Dans son discours devant les membres de la FEDIL, le ministre de l'Economie a prononcé un plaidoyer en faveur de l'industrie qui s'est beaucoup modernisée et qui continue à porter des projets de recherche et d'investissement intéressants et ce malgré la crise. Les dossiers introduits dans le cadre du programme Neistart illustrent la dynamique des petites et grandes entreprises qui composent le tissu industriel. M. Fayot a passé en revue les récentes discussions menées avec quelques grands acteurs du monde industriel luxembourgeois, dont les projets d'avenir sont particulièrement importants pour le secteur au Luxembourg. Il s'est montré confiant que les décideurs industriels continueront à apprécier les avantages comparatifs du Luxembourg dans leurs choix d'investissement. S'agissant du futur développement de

l'industrie au Luxembourg, le ministre a rappelé les vecteurs de la transition énergétique, de la circularité et de la digitalisation sur lesquels le gouvernement veut miser et il a mentionné les plans sectoriels qui permettent le développement de nouveaux terrains industriels. Il a annoncé la réactivation du Haut Comité pour le Développement de l'Industrie afin d'aborder l'avenir de l'industrie ensemble avec les représentants de l'industrie et avec les membres du gouvernement qui sont concernés par les différents sujets qui conditionneront cet avenir. Il a également expliqué la décision du gouvernement de soumettre les nouveaux projets industriels d'une certaine envergure à un check de durabilité afin de trancher à un stade précoce d'éventuelles questions d'incompatibilité avec des normes ou standards existants ou d'autres problèmes liés à la nature du projet. Par cette décision le gouvernement veut éviter une répétition de l'expérience déplorable vécue en relation avec le dossier Fage.

M. Fayot a énuméré les initiatives récentes du gouvernement qui visent à créer un cadre propice à l'innovation et au développement des entreprises. Plus concrètement, il a annoncé la prolongation, au-delà du 30 juin 2021, des mesures spéciales d'aide à l'investissement COVID avec un relèvement du montant maximal d'aide de 800.000 à 1.800.000 EUR.



Vers la bétonnière du futur

Le transport de béton prêt à l'emploi sans émissions : voilà le défi à relever pour les entreprises du secteur. Spécialisée dans la fabrication et le transport de béton prêt à l'emploi depuis 1958, la société *Bétons Feidt* dispose aujourd'hui d'une flotte de 180 camions malaxeurs et d'une équipe d'environ 450 salariés.

En permanence à la recherche de nouvelles façons de réduire les émissions, *Bétons Feidt* a entamé les discussions avec la société *Liebherr*, spécialisée dans le développement de toupies, dès 2016. En constatant que les constructeurs automobiles n'étaient, à cette période, qu'aux débuts du développement des technologies de propulsion du futur, l'idée était de développer des technologies innovantes indépendamment de la stratégie des constructeurs automobiles. Dès lors, *Bétons Feidt* et *Liebherr* se sont tournés vers le développement de toupies électriques en semi-remorque



Photo : *Bétons Feidt*

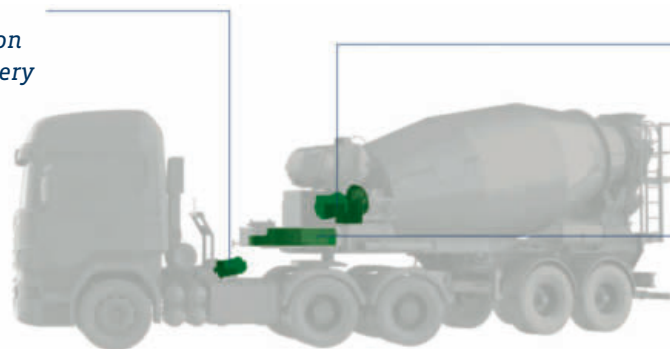
Il s'agissait alors d'innover et de faire les premières expériences avec l'entraînement électrique de la toupie. Une des contraintes majeures du projet était de développer une technologie qui sera compatible avec les camions du futur, indépendamment de l'énergie servant de propulsion pour le porteur. Ainsi, les deux premiers prototypes de la série *ETM*, équipés de toupies de 12m³, ont été testés en conditions réelles sur chantier au Luxembourg dès 2018. Ces équipements se caractérisent donc par l'entraînement électrique de la toupie : la batterie embarquée de la bétonnière se charge pendant le trajet entre la centrale et le chantier, à l'aide d'une génératrice couplée au moteur du camion, ou par recharge externe, soit durant les chargements, soit pendant la nuit.

Le fait de pouvoir couper le moteur du porteur dès l'arrivée au chantier permet de supprimer les émissions locales, résultant dans une amélioration de la qualité de l'air. Par ailleurs, le fonctionnement silencieux de la toupie 100% électrique permet de distribuer le béton aux heures décalées et dans des zones densément peuplées dans de meilleures conditions.

Finalement, la gestion intelligente de l'utilisation de l'énergie permet une réduction de la consommation de carburant de 30%, en évitant les pointes résultant du besoin en énergie simultané pour la rotation de la toupie et le transport du béton prêt à l'emploi, et ceci sans besoin de recharge externe.

À relever également que le CGDIS Hesperange a été impliqué dans le projet et que les prototypes de la série *ETM* ont été mis à disposition des services de secours pour des formations spécifiques d'intervention. L'objectif étant de faire découvrir aux services de secours la technologie du futur afin de garantir une prise en charge rapide et adaptée en cas d'incident.

Generator with a booster function charges the battery whilst driving



Electric mixing drum drive, compact and powerful

Battery optimized for a long service life at a low weight

Photo : *Liebherr*



Photo : Bétons Feidt

Aujourd'hui, *Bétons Feidt* dispose de 3 camions de la série *ETM* avec des toupies électriques en semi-remorque. Dans la mesure où les constructeurs automobiles tablent sur des technologies alternatives de propulsion pour les porteurs dès 2025, la combinaison de l'utilisation d'énergies renouvelables pour les porteurs avec des toupies électriques pourra faire des bétonnières des véhicules 100% sans émissions locales.

Cependant, le transport de béton prêt à l'emploi sans émissions n'est pas seulement une question de technologie.

Alors que les avantages au niveau écologique sont indéniables, la technologie des toupies électriques a aujourd'hui un surcoût important, de l'ordre du quadruple du prix d'un engin traditionnel. Certes, la réduction de la consommation de carburant dû au fait que le porteur soit à l'arrêt en phase de chargement et sur chantier allège la facture, mais il s'agit aujourd'hui d'élaborer un cadre dans la construction urbaine qui permettra l'émergence des technologies neutres en émissions dans le futur, comme p.ex. une tarification spécifique pour la construction en milieu urbain.

Afin d'atteindre l'objectif de 0% d'émissions locales, il s'agit de mettre en œuvre un concept global avec une approche chantier et des engins spécialisés dans le transport urbain.

Les exigences spécifiques pour le transport du béton prêt à l'emploi requièrent l'utilisation de camions de grande taille, y compris pour la livraison locale (i.e. last-mile).

Cela passe donc par de nouvelles exigences aux constructeurs pour développer des engins destinés au milieu urbain incorporant des aspects tels qu'une limitation de la vitesse maximale des camions, adaptée aux restrictions urbaines, ou encore des capacités d'autonomie adaptées spécifiquement aux trajets courts. Cela permet de réduire le besoin en énergie finale nécessaire au transport et d'accélérer ainsi la mise au point de moteurs utilisant des énergies renouvelables pour les porteurs.

Évidemment, encore faut-il que la centrale de chargement du béton prêt à l'emploi reste à proximité des grands chantiers.

JEAN-MARC ZAHLEN

*Conseiller énergie et environnement
auprès de la FEDIL*

jean-marc.zahlen@fedil.lu





2, route de Bissen
L-7759 Roost
Tél.:+(352) 85 97 91-1
Fax:+(352) 85 92 38
ameco@ameco.lu



INDUSTRIAL WELDING

- Welded constructions in steel, stainless steel and aluminium
- Certified in ISO 3834-3 and EN 1090 exc. 3
- Stock of steel sheets up to 150 mm thick
- Different finishing methods such as hot galvanising, painting booth and sandblasting



www.ameco.lu



***Carte
blanche***

Cyber protection : au-delà de l'obligation de moyens

Toute entreprise est désormais connectée à internet, contrainte de digitaliser partie ou totalité de ses processus internes et de ses interactions avec ses clients, investisseurs ou fournisseurs, et se doit de permettre, dans la mesure du possible, à ses employés de télé-travailler. Le résultat en est que le risque d'atteinte aux systèmes d'information dans le cadre d'une attaque cyber ne fait que grandir.

TOUT PROTÉGER ?

Toute entreprise doit analyser quels types de données elle traite et les catégoriser suivant leur degré d'importance ou de sensibilité. Ensuite elle pourra déployer les moyens nécessaires pour les protéger au mieux et pour mitiger les risques associés.

Certaines données méritent une protection accrue, soit parce qu'elles représentent une valeur très importante, soit parce qu'elles tombent sous une obligation de secret ou de protection.

C'est le cas notamment de données confidentielles en vertu de la loi (secret médical, secret professionnel du banquier, de l'avocat, du réviseur d'entreprises, etc.) ou en vertu d'un engagement contractuel, de données nécessaires au fonctionnement de l'entreprise, de données sensibles en raison de leur impact sur l'image ou la réputation de l'entreprise, de données représentant un avantage concurrentiel comme les données des clients, son savoir-faire ou ses secrets d'affaires. C'est également le cas des données à caractère personnel.

Tout type d'entreprise doit se donner les moyens nécessaires pour assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de ces données à tout moment.

LA PRISE DE CONSCIENCE

La première étape dans un processus de minimisation des risques est la prise de conscience de leur existence. Une sensibilisation devrait se faire tout d'abord au niveau de l'organe de gestion et du C-level pour la simple raison qu'ils

sont à la fois *in fine* responsables pour les risques encourus par la société, et décisionnaires dans l'allocation des budgets.

Des contraintes budgétaires, un manque de compétences et la fragmentation et le manque d'intégration des solutions de sécurité sont généralement identifiés comme freins majeurs dans la sécurisation de l'information. Les entreprises ont souvent du mal à arbitrer entre leur sécurité et leurs priorités opérationnelles et commerciales.

En créant le poste de *Chief Information Security Officer* (CISO), une entreprise a la possibilité de valoriser la sécurité de l'information. Un appui sur la famille de normes ISO/IEC 27000 peut également aider pour assurer la sécurité des informations sensibles.

AU-DELÀ DES PROCÉDURES

Des procédures internes, y inclus de contrôle et de limitation des accès au strict minimum requis, doivent être établies et appliquées. Il ne suffit pas de les établir une fois, il faut les appliquer, les tester et les mettre régulièrement à jour.

La principale cause de violation de données reste l'erreur humaine, comme le rappelle la CNPD dans son dernier rapport d'activités paru en 2020. Il convient de fait de surveiller d'avantage le facteur humain, en passant par une sensibilisation et une formation du personnel systématique et régulière. Ceci permet à une entreprise de convertir une menace en force.

On ne peut que conseiller à toute entreprise de contracter une assurance cyber. Au-delà de couvrir un risque, ce type d'assurance a d'autres effets bénéfiques.

Ainsi avant même la signature d'un contrat d'assurance, l'entreprise devra effectuer une analyse de la maturité de la sécurité de ses systèmes d'information et procéder à une analyse du risque lié. L'assureur va faire de même. Cet exercice critique permet déjà à l'entreprise d'identifier ce qui pourra être mis en œuvre pour diminuer ses risques et renforcer sa sécurité.



Une assurance cyber permettra également à l'assuré de bénéficier d'un panel de spécialistes en matière de communication, informatique et juridique et de leur assistance de façon immédiate en cas d'incident cyber.

UNE QUESTION DE PRÉPARATION

Les entreprises doivent être conscientes qu'une cyberattaque d'envergure les met en situation de crise aiguë et qu'il est crucial d'être en mesure d'agir sans délai pour limiter les dégâts.

Aucune entreprise n'est à l'abri d'une telle mésaventure, mais la préparation en amont et la constitution d'une équipe multidisciplinaire composée de spécialistes en IT, communication et juridique, qui pourra se rassembler dès la survenance d'un tel incident, pourra permettre un déroulement moins chaotique des actions à prendre dans l'immédiat.

Des volets qui peuvent paraître moins importants dans un premier temps peuvent être préparés à l'avance : l'analyse des notifications ou des informations à faire aux autorités ou aux personnes concernées, la gestion de la communication avec les clients, les actions à prendre contre l'auteur sur le plan pénal, etc.

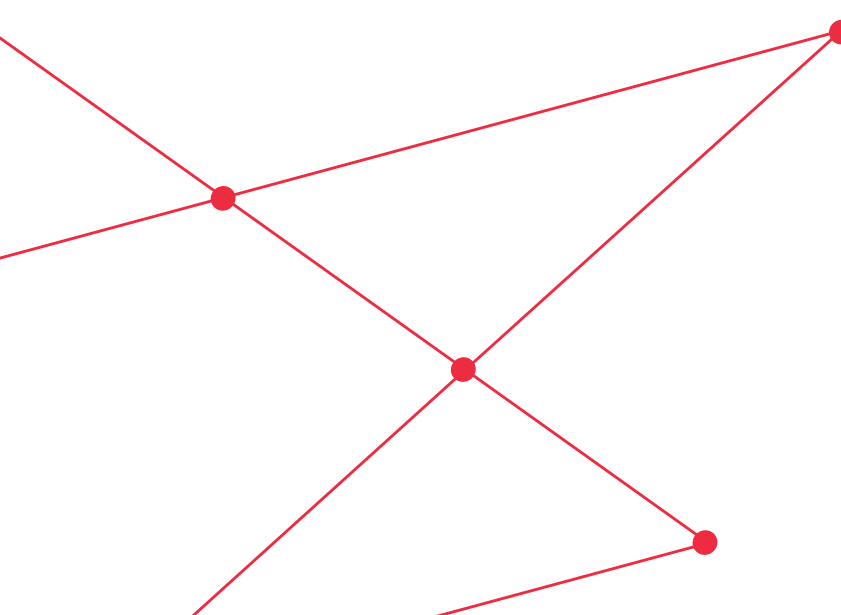
UNE OPPORTUNITÉ DE PLUS ?

Les mesures à mettre en place en matière de cybersécurité ne doivent cependant pas uniquement être considérés comme un fardeau. Elles peuvent au contraire être une opportunité pour l'entreprise de se démarquer positivement de ses concurrents et renforcer la confiance de ses clients. Une bonne préparation aidera à maintenir cette confiance et à réduire dans la mesure du possible les dégâts tant opérationnels et financiers, que réputationnels.

Article :
ASTRID WAGNER

Partner
IP, Communication & Technology
Arendt & Medernach SA

Photos :
ANN SOPHIE LINDSTRÖM



KARL HUGO

MECHANICAL
ENGINEERING



Innovation
Excellence
Flexibilité



**INGÉNIERIE
MÉCANIQUE**



USINAGE

- + Alésage
- + Fraisage
- + Tournage vertical
- + Tournage horizontal



SOUDURE

- + Manuelle
- + Robotisée



FINITION

- + Assemblage
- + Intégration
sur site

GAIA-X – le projet de « hyperscaler » européen

Actuellement, le marché du cloud est dominé par Amazon Web Services (AWS), Microsoft Azure et Google. Les trois fournisseurs américains couvrent environ 75% du marché du cloud public et investissent chaque année quelque 50 milliards d'euros dans le stockage de leurs données. Pratiquement aucune grande entreprise européenne ne peut éviter ces « hyperscalers » si elle veut stocker de grandes quantités de ses données, calculer et utiliser le big data, l'intelligence artificielle (IA) et l'Internet des objets (IoT) - que ce soit pour la conduite autonome, la production robotisée ou la télémédecine.

Afin de devenir plus indépendante de ces « Major Players » du cloud, l'Europe construit, sous le nom de GAIA-X, une alliance cloud basée sur les valeurs européennes. L'objectif est ambitieux et l'idée innovante. Ce n'est pas pour rien que le ministre allemand de l'Economie, Peter Altmaier, a évoqué un « Moonshot » lors de la présentation officielle de l'année dernière.

Les développements de ces derniers mois donnent lieu à l'optimisme. GAIA-X prend forme et le projet est en bonne voie d'atteindre son objectif et de façonner activement la prochaine génération d'infrastructures de données en Europe ainsi que de garantir la souveraineté des données pour les utilisateurs et les entreprises européennes. Un réseau de hubs GAIA-X, dont un au Luxembourg hébergé chez Luxinnovation, est en train de se créer. Ces hubs vont soutenir la croissance de l'écosystème et vont servir de point de contact pour les parties intéressées dans un pays. Les « use cases » ne sont pas encore tous tracés, mais les ambitions sont déjà là.

Avec GAIA-X, les entreprises ne devraient pas seulement être en mesure de contrôler elles-mêmes où elles stockent

leurs données, pendant combien de temps et pour quelle utilisation. Les normes ouvertes devraient également faciliter le partage et l'échange de données afin que des innovations, de nouvelles chaînes de valeur et de nouveaux marchés puissent en émerger.

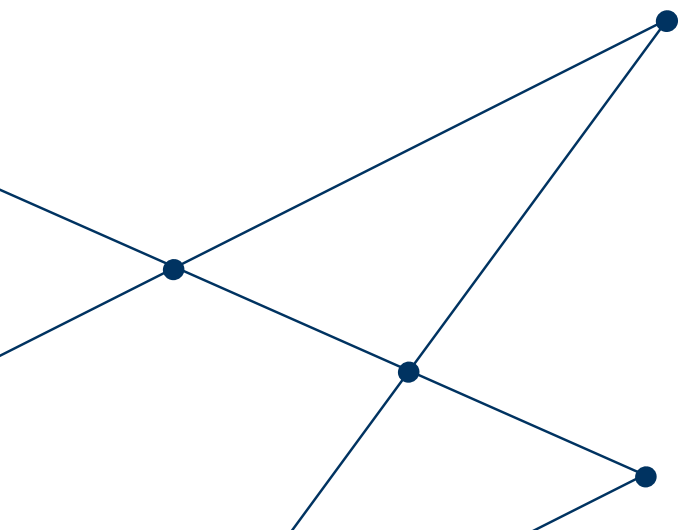
Si l'Europe souhaite développer sa propre position avec GAIA-X, cela ne signifie pas qu'elle veut se découpler du reste du monde. Les « hyperscalers » des États-Unis et d'autres entreprises technologiques hors d'Europe joueront un rôle et seront impliqués dans la mise en œuvre et la conception du projet. Mais, il reste à clarifier quel sera ce rôle et à déterminer qui va effectivement fournir les services d'infrastructure pour le projet.

Le fait que des entreprises technologiques des États-Unis et de Chine soient impliquées ne pose à priori pas de problème tant qu'aucune nouvelle dépendance n'apparaît. Au contraire, il fait plaisir de voir que des entreprises hors d'Europe reconnaissent l'urgence de la sécurité informatique et de la protection des données et répondent aux souhaits des consommateurs et des entreprises européennes. Tant que le projet n'ignorera pas ses principes de base et que la coopération avec les acteurs internationaux servira la protection des données, GAIA-X sera couronnée de succès, et la manière dont les données sont traitées, stockées et échangées en Europe changera à jamais.

En fin de compte, le succès de GAIA-X dépendra aussi en grande partie de sa capacité à s'affirmer sur le marché libre. Les entreprises - clients potentiels - vont devoir reconnaître dans cet écosystème de données européen d'éventuels avantages commerciaux. Afin de réussir, GAIA-X va devoir fournir les services envisagés à une vitesse et avec une qualité qui créent de réels avantages pour les entreprises en Europe.

GEORGES SANTER

*Responsable digitalisation
et innovation auprès de la FEDIL
georges.santer@fedil.lu*



POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION, ENCOURAGEONS LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE.



Concrètement, nous accompagnons les entreprises dans la réduction de leurs émissions de CO₂ et de leurs dépenses énergétiques. **Pour réussir le défi de la transition, accélérons ensemble.**

Plus d'infos sur
bgl.lu/fr/engagement



**BGL
BNP PARIBAS**

La banque
d'un monde
qui change

The EU's plan for sustainable finance: where are we at?

In March 2018, the European Commission presented its proposal for an EU green taxonomy and the regulation “on the establishment of a framework to facilitate sustainable investment” was finally adopted last year, on 18 June. The objective of this regulation is to harmonise the definition of “green economic activities” and set up common criteria and language to this end. Indeed, it defines to what extent an economic activity can be considered as environmentally sustainable, for investment purposes.

Though, ever since the Commission presented the European Green Deal in December 2019, the taxonomy took a whole other dimension. It could, for example, influence the forthcoming revisions of the directives on renewables and on energy efficiency. Further, the Commission announced a “renewed sustainable finance strategy” to make sure that the financial system supports businesses’ transition towards sustainability in the context of the EU’s recovery from the COVID-19 crisis.

The Commission recognised that more has to be done as regards transition financing for companies and economic actors that work on improving their impact on the environment. Therefore, the Commission asked its Platform for Sustainable Finance, an expert group set up by the regulation, to provide advice on transition financing. The expert group’s report, published on 19 March, comprises three categories of recommendations to “maximise inclusiveness but maintain the integrity of the current taxonomy framework; on opportunities to develop the future taxonomy framework; and, to utilise other policies and tools to support transition finance”¹.

Anyhow, the Commission’s priority has to be the establishment of technical screening criteria – specifying under which conditions a particular economic activity contributes to the environmental objectives² (1) and whether the economic activity causes significant harm to one or more of those objectives (2). Thus, the Commission

needs to adopt delegated acts³ by 31 December 2021 to allow for an application of the criteria from 1 January 2023. Moreover, a delegated act setting out the content, presentation, and methodologies for complying with disclosure requirements⁴ (3) must be adopted by 1 June 2021 to allow for an application from January 2022.

The first delegated act on climate mitigation and adaptation is finally expected for the second half of April. It seems the Commission still has to find a political acceptability, in particular as regards debates on the considerations of gas, hydrogen or nuclear. Luxembourg for instance, finds a taxonomy which includes nuclear power unacceptable while other countries want to keep it for strategic reasons. Following the adoption by the Commission, the European Parliament and Council will have two months to either approve or reject the proposal. Knowing that investments will have to take into account the specific nature of each activity in terms of sustainability from 2022 onwards, the timing seems extremely challenging for all relevant actors to prepare the application of the new rules.

Finally, the Commission will publish the new “package” at the same time in April, including its proposal for the revision of the non-financial reporting directive (NFRD)⁵ and a Communication on the role of the taxonomy in the sustainable finance. It should clarify the importance of transitional activities and how the taxonomy will support transition finance. Certainly, transition finance will be key in the renewed sustainable finance strategy. Building on the 2018 Action Plan on financing sustainable growth, the new strategy should now empower companies to transition to sustainable activities.

ANGELA LO MAURO
Adviser European Affairs FEDIL
angela.lomauro@fedil.lu



¹ PSF Transition Finance Report, March 2021.

² Article 9 “Climate change mitigation Climate change adaptation; Sustainable use and protection of water and marine resources; Transition to a circular economy; Pollution prevention and control;

Protection and restoration of biodiversity and ecosystems”.

³ Delegated power granted to the Commission in the regulation.

It can't change the essential elements of the regulation.

⁴ Article 8 “Transparency of undertakings in non-financial statements”

⁵ NFR directive.



29 & 30 April 2021

Corporate Social Responsibility:

making a difference for your business and your stakeholders

A deep-dive into some concrete challenges for corporates, with a special focus on the green transition

Le salaire social minimum qualifié : Pour quel salarié ?

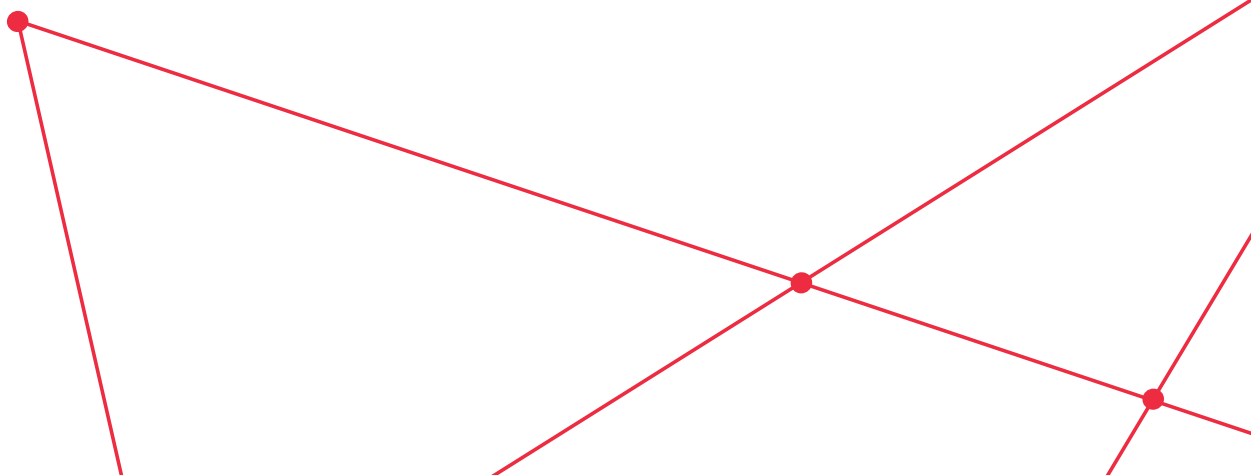
L'affaire ¹ dont il est question dans la présente chronique juridique s'insère dans le cadre d'un grand nombre d'affaires identiques sinon similaires par lesquelles les salariés réclament le paiement du salaire social minimum qualifié sur base de l'article L. 222-4. du Code du travail. Il s'agit en effet d'une question récurrente qui a même déjà été abordée par la FEDIL dans une chronique juridique ² parue en novembre 2015.

Dans la présente affaire, le salarié, engagé en qualité de « menuisier non qualifié », était au service de son ancien employeur en vertu d'un contrat de travail du 18 avril 2006. A la fin de la relation de travail, le salarié a intenté une action en justice visant la condamnation de son ancien employeur au paiement d'arriérés de salaire évalués à 25.266,18 euros pour la période de septembre 2013 à août 2016. Il se plaignait d'avoir perçu durant toutes ces années un salaire inférieur au salaire auquel il aurait dû prétendre en vertu, d'une part, de la convention collective de travail pour le métier de menuisier déclarée d'obligation générale par le règlement grand-ducal du 16 avril 2007 et, d'autre part, de sa qualification professionnelle eu égard à l'article L. 222-4. du Code du travail. Ces dernières n'auraient en effet pas été prises en considération par l'employeur au moment de la conclusion du contrat de travail.

La Cour d'appel rappelle que la convention collective à laquelle renvoie le salarié a été dénoncée avec effet au 1^{er} juillet 2012 et n'a pas été reconduite de sorte qu'en application de l'article L. 162-10. (2) du Code du travail, cette dernière a cessé ses effets

depuis le 1^{er} juillet 2013 et partant, le salarié ne peut s'y référer. La Cour a dès lors continué son analyse eu égard à l'article L. 222-4. du Code du travail.

Après avoir précisé les conditions dans lesquelles un salarié peut prétendre au salaire social minimum qualifié ³ et ainsi bénéficier d'une majoration de 20% par rapport au salaire social minimum pour travailleurs non qualifiés, la Cour souligne que : « *Il appartient dès lors au salarié qui prétend avoir droit au salaire social minimum qualifié de rapporter la preuve soit que la fonction exercée en fait auprès de son employeur est de celles pour lesquelles il existe un enseignement et une formation sanctionnés par un CATP ou qu'il dispose de l'expérience pratique requise, soit – lorsque la formation pouvant aboutir à cette fonction n'est pas sanctionnée par un tel certificat – qu'il a exercé pendant au moins six ans dans ladite profession. Il est encore admis que le salarié ne doit pas seulement prouver qu'il a informé l'employeur de sa qualification au moment de l'embauche, mais que cette qualification doit encore se rapporter à la profession effectivement exercée.* » Cette précision faite par la Cour d'appel n'est autre que la jurisprudence constante en la matière. Néanmoins, quelques décisions isolées ont tout de même considéré que l'employeur doit en principe s'informer sur la qualification professionnelle du salarié (voir par exemple Cour d'appel, 12.03.2020 (n° CAL-2018-00801 du rôle) ou Cour d'appel, 11.06.2019 (n° CAL-2018-00377 du rôle).



En l'espèce, la Cour d'appel a confirmé le jugement de première instance en ce qu'il a déclaré la demande du salarié non fondée. Pour arriver à cette conclusion, elle a jugé que : « *Il découle, qu'au moment de son engagement par la société SOC 1) le 18 avril et durant toute la période d'engagement, A, d'une part, n'était pas en possession d'un certificat homologué au Luxembourg pour être reconnu comme salarié qualifié et, d'autre part, n'a dès lors pas pu informer son employeur, volontairement ou sur demande de celui-ci, qu'il était détenteur d'un certificat équivalent au CATP luxembourgeois. Quant à l'exercice de la profession, les pièces versées en cause n'établissent pas une telle pratique ininterrompue en qualité de menuisier pendant les années précédant son embauche par la SOC 1), respectivement pendant une durée de dix ans.* » Il ressort en effet du curriculum vitae du salarié versé dans le cadre de la procédure judiciaire que ce dernier aurait travaillé comme menuisier durant trois années seulement.

Si la question peut s'avérer moins complexe lorsque le salarié n'a pas porté à la connaissance de son employeur le certificat officiel sanctionnant son enseignement ou sa formation, respectivement la reconnaissance de son diplôme obtenu à l'étranger par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse du Grand-Duché de Luxembourg, il existe cependant une réelle insécurité dans le chef de l'employeur lorsqu'il s'agit de se référer à l'expérience professionnelle. Cette dernière s'analyse en tenant compte

de l'expérience acquise auprès de l'actuel employeur mais également des précédents. Bien évidemment, il appartient également au salarié de prouver dans un tel cas qu'il a exercé le même métier ou la même profession auprès de ses anciens employeurs. Or, si le salarié arrive à rapporter la preuve de l'expérience pratique requise, l'employeur sera tenu de lui payer le salaire social minimum qualifié à partir de la date anniversaire à laquelle le salarié est censé avoir obtenu le nombre d'années requis pour être considéré comme salarié qualifié ³. Ce qui peut avoir de graves conséquences financières pour l'employeur qui peut se retrouver à payer des arriérés de salaire considérables concernant la période suivant l'acquisition de l'expérience pratique requise. Les employeurs doivent dès lors dans la mesure du possible être vigilants quant à l'expérience acquise par le salarié au fil des années.

³ Cour d'appel, 18 mars 2021, n° CAL-2020-00323 du rôle

² « Le salaire de départ », Echo 5/2015, p. 73

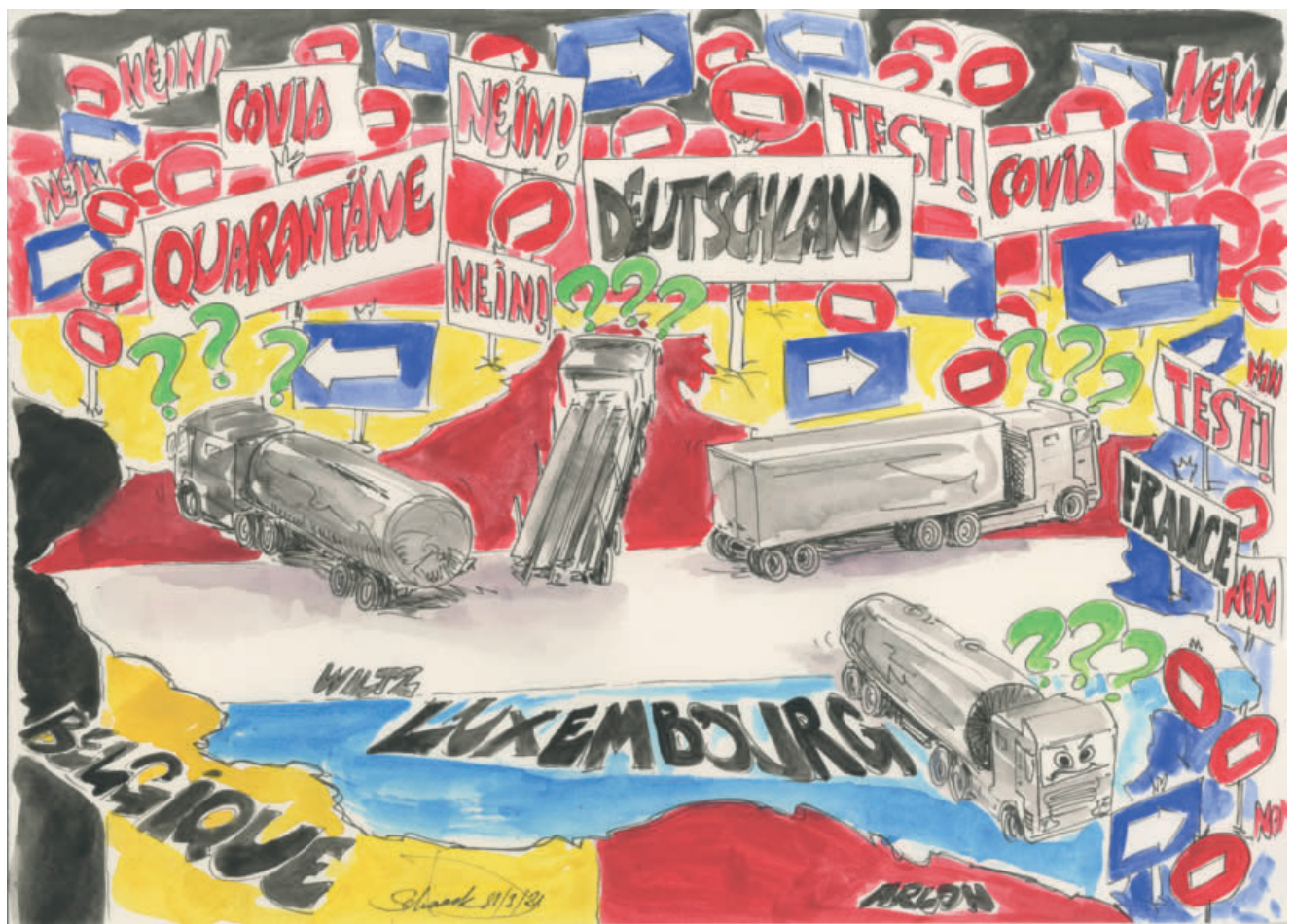
³ Conditions reprises sur notre site internet sous le lien <https://www.fedil.lu/fr/publications/parametres-sociaux-applicables-a-partir-du-1er-janvier-2021-2/>

⁴ Un arrêt de la Cour d'appel du 26 février 2015, n° 40118 du rôle a décidé dans ce sens.

ELLA GREDIE

Conseillère affaires juridiques
auprès de la FEDIL
ella.gredie@fedil.lu





Publications de la FEDIL



Rapport annuel 2020



Comptes de la FEDIL 2020



*Replay of the Luxembourg GAIA-X
Conference*



*Conseil d'administration de la FEDIL
du 8 mars 2021*

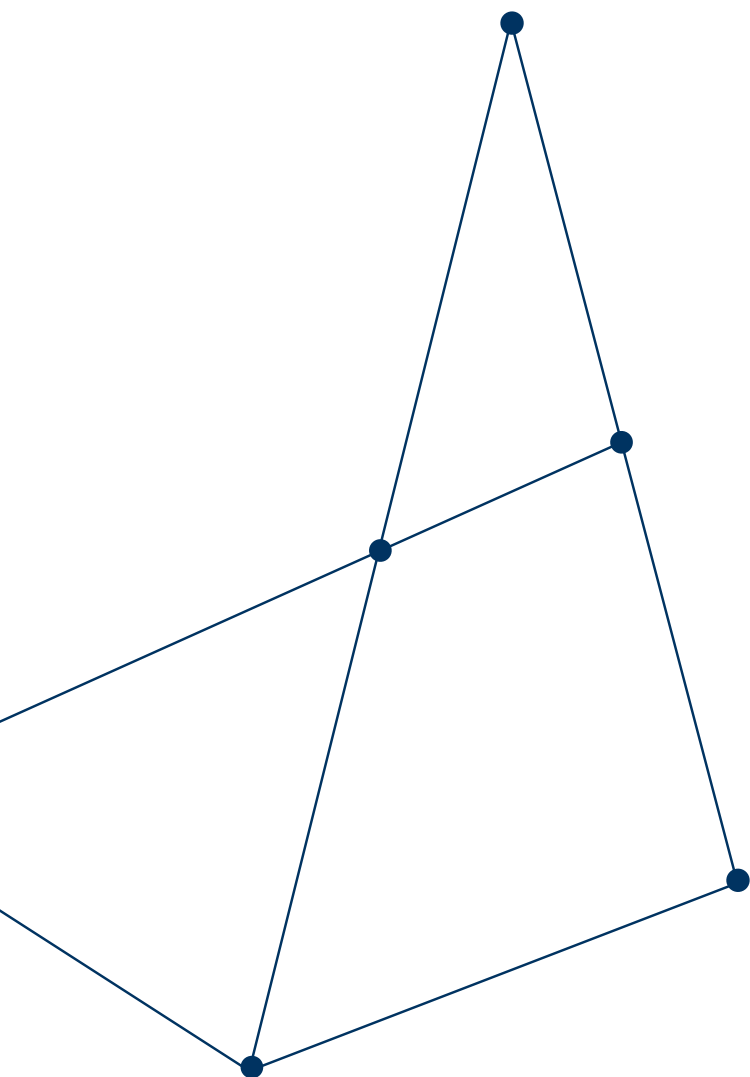


*Luxembourg's
Industry Strategy*

Plus de publications et positions sur **WWW.FEDIL.LU**



**TOUTES LES ACTUALITÉS
DE LA FEDIL ET DE L'INDUSTRIE
SUR www.fedil.lu/newsfeed**



écho des entreprises

FEDIL – The Voice of Luxembourg's Industry

7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
B.P. 1304
L-1013 Luxembourg
echo@fedil.lu

Service publicité :
bob.rume@ic.lu
(+352) 48 00 22 – 506

Éditeur :
FEDIL a.s.b.l.
The Voice of Luxembourg's Industry
R.C.S. Luxembourg F 6043
www.fedil.lu

Directeur : René Winkin
Rédacteur en chef : Dora Da Costa
Mise en page : Rodney Ndong-Eyogo
Conception : Cl. ff

Impression : Imprimerie Centrale
Paraît 6 fois par an
Tirage : 2.000 exemplaires

© Copyright 2021 FEDIL

Tous droits réservés.
Des reproductions peuvent être
autorisées en ligne par www.lord.lu.





Le café vous branche ? Déconnectez-vous !

Protégez-vous. Sécurisez votre appareil connecté [IoT].

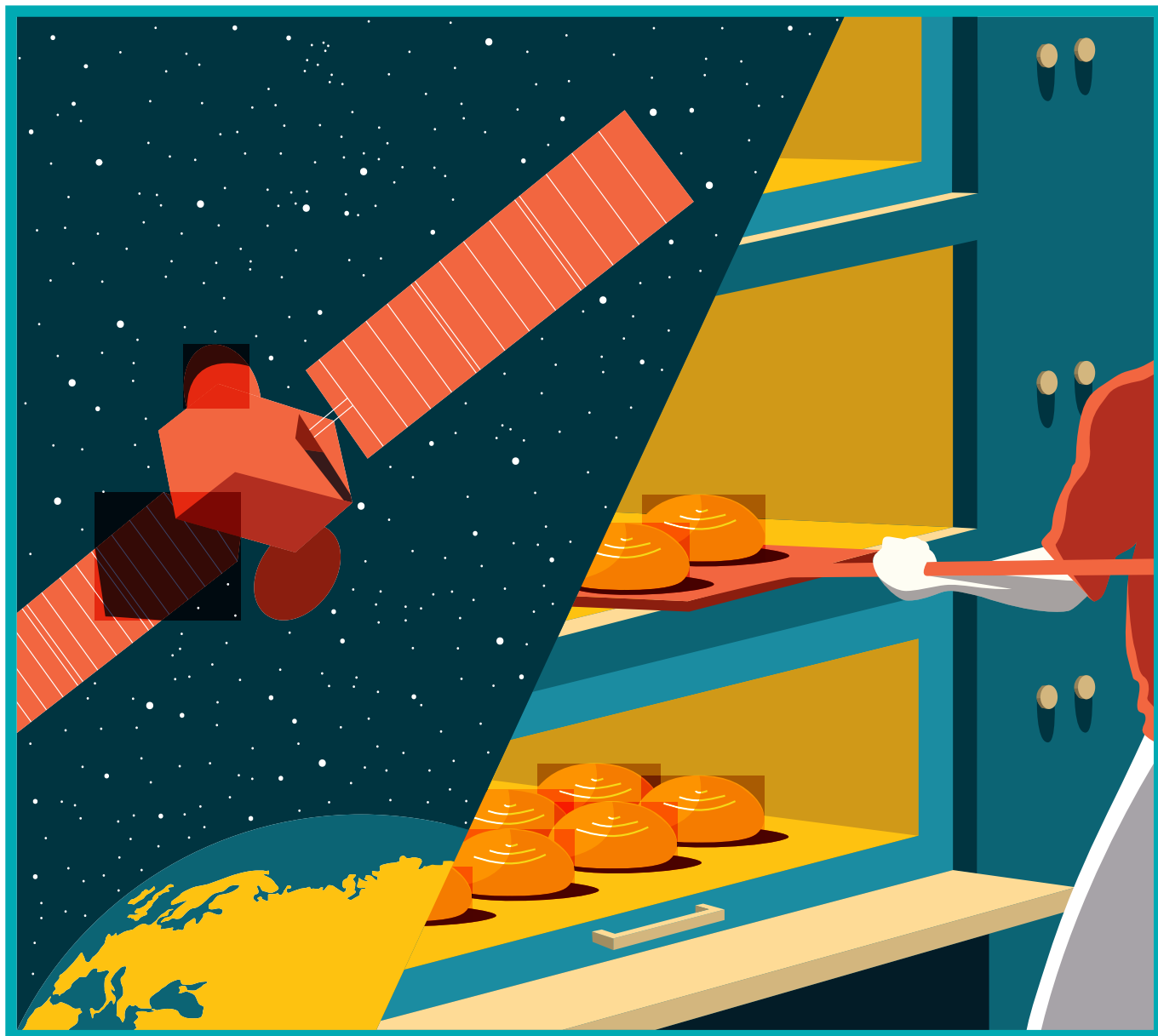
> www.secure-iot.lu

Partenaire institutionnel :



secure-iot.lu/coffee
CYBERSECURITY
LUXEMBOURG

© IDDI FIX



**Soutenir ceux qui font l'économie,
de près comme de loin.**